This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

C
603
87

C 603.87

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

FROM THE
Subscription Fund
BEGUN IN 1858

8/6
240-751

DESCRIPTION

DE LA

BIBLE D'ALCHUIN.

Les Exemplaires voulus par la loi ayant été déposés, je déclare que ceux qui ne seront pas revêtus de mon timbre seront regardés contrefaits.

de Speyr, Passavant
de Bâle

Venu à Paris sous les auspices de M. le comte DE RAYNEVAL, Ambassadeur, et de M. le chevalier D'HORRER, chargé d'affaires de France en Suisse.

PARIS, IMPRIMERIE DE DECOURCHANT,
Rue d'Erfurth, n° 1, près de l'Abbaye.

DESCRIPTION
DE LA BIBLE
ÉCRITE PAR ALCHUIN,

DE L'AN 778 A 800,

ET

OFFERTE PAR LUI A CHARLEMAGNE

LE JOUR DE SON COURONNEMENT A ROME,
L'AN 801.

PAR SON PROPRIÉTAIRE,

M. J. H. DE SPEYR-PASSAVANT,
de Bâle en Suisse.

« Hæc dator æternus cunctorum Christe bonorum
» Munera de donis accipe sancta tuis
» Quæ Peter Albinus devoto pectore supplex
» Nominis ad laudem obtulit ecce tui
» Quem tua perpetuis conservet dextra diebus
» Ut Felix tecum vivat in arce poli. »

EPIGRAMM., *Alchuinus (Flaccus) Albinus.*
Vide p. 22.

PARIS,

JUL. FONTAINE, LIBRAIRE, SUCCr DE M. CABIN,
RUE HAUTEFEUILLE, N° 16;

ET DECOURCHANT, IMPRIMEUR,
RUE D'ERFURTH, N° 1, PRÈS DE L'ABBAYE.

OCTOBRE 1829.

C603.87
✓

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
MAR 30 1943

Subscription fund

Tiré à cinq cents Exemplaires.

A Monsieur

Gabriel Peignot,

Inspecteur de l'Académie royale de Dijon.

La science bibliographique compte déjà plusieurs fruits de vos veilles au rang de ses ouvrages classiques.

Tout ce qui intéresse cette branche si essentielle des connaissances humaines acquiert une nouvelle recommandation par le nom du savant professeur qui a étudié toutes les époques, suivi les progrès, et étendu les bornes de cette science.

A qui donc pourrais-je dédier à plus juste titre la description du Manuscrit le plus précieux du moyen âge, qu'à vous, Monsieur, qui vous êtes occupé avec tant de zèle de ce monument?

Publiée sous vos auspices, la *Description de la*

Bible de Charlemagne ne peut manquer d'être accueillie favorablement par le public.

Je suis, Monsieur, avec les sentimens de respect et de reconnaissance que vous m'avez inspirés,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. H. de Speyr-Passavant.

INTRODUCTION.

Un Monument précieux du moyen âge, trésor incomparable par son authenticité irrécusable et sa merveilleuse conservation, qu'une série de vicissitudes a seule pu rendre la propriété d'un particulier, se trouve depuis quelques années entre mes mains. Appréciateur de tout ce que renferme un autographe qui peut servir à fixer d'une manière positive l'histoire des saintes Lettres, et jaloux d'entourer des suffrages universels un document de la plus haute importance, je me fais un devoir d'en ren-

dre l'étude plus facile et plus familière par l'historique fidèle de tout ce qui peut éclairer et faciliter les recherches des savans.

BIBLE

DE CHARLEMAGNE,

ÉCRITE PAR ALCHUIN, DISCIPLE DE BÈDE,
OFFERTE EN SON NOM A CET EMPEREUR PAR NATHANAEL,
L'UN DE SES PLUS CHERS DISCIPLES,
ENVOYÉ POUR LUI EN FAIRE HOMMAGE LE JOUR DE
SON COURONNEMENT,
LE 1er DE L'AN 801, A ROME.

Sa date. — Sa conservation. — Description du contenu. — Réponses à MM. les professeurs M. L. Hug, à Fribourg, et M. Gust. Haenel, à Leipsig; — M. G. Peignot, inspecteur de l'Académie royale à Dijon. — Opinion des Journaux de Paris. — Certificats des Savans. — Son authenticité.

SA DATE.

Le savant moine Alchuin d'Yorck, en Angleterre, disciple de Bède, cédant aux instances de Charlemagne, se rendit auprès de lui pour entrer à son service, après la défaite de Didier, roi de Lombardie. Alchuin était précepteur de Charlemagne et des princes ses fils, lorsqu'il entreprit, en 778 environ, l'émendation des erreurs nombreuses qui s'étaient glissées par l'impéritie des copistes dans les divers

textes de la Bible. Cette élaboration pénible et lumineuse dura jusqu'en l'année 800. Le fruit d'un travail confié par Charlemagne lui-même à des mains aussi habiles, devait naturellement devenir la possession du souverain sous les auspices duquel Alchuin s'était livré à des élucubrations qui ne pouvaient manquer de répandre une influence salutaire et si désirée sur les textes mêmes des saintes Écritures, en les dégageant d'une infinité de fautes et d'inexactitudes. Aussi le savant moine se fit-il un devoir de faire hommage du fruit de ses travaux à Charlemagne. Il choisit l'époque du couronnement. Trop âgé pour se rendre lui-même à Rome, il fit choix de Nathanael, l'un de ses plus chers disciples, pour déposer en son nom, aux pieds de Charlemagne, ce gage de son respect et de sa vénération pour son auguste protecteur, le jour même de son couronnement par le saint Père Léon III, le 1er de l'an 801, à Rome.

Cet autographe précieux, accueilli avec magnificence par Charlemagne, devint l'objet des soins les plus minutieux et les plus empressés; sa conservation fut un objet pour ainsi dire de culte; le testament même de Charlemagne, de l'an 811, a mentionné *la Bible d'Alchuin*, pour la vénération dont il désirait environner à tout jamais le texte *pur* des saintes Écritures selon *saint Jérôme*. Tout ce qui tient à la date de cet autographe et qui peut servir à suivre pas à pas sa transmission entre les diverses mains auxquelles les lettres sont redevables de la conservation intacte, merveilleuse et authentique de ce document inappréciable, doit trouver ici place.

Lothaire Ier, petit-fils de Charlemagne, entra dans le couvent de Prum en Lorraine, y prit l'habit de moine, et y mourut l'an 856. Dans un diplôme accordé par ce prince à l'abbaye de Prum, il est fait mention des images et caractères d'or dont était orné le commencement des manuscrits qu'il avait donnés à son gouverneur.

L'an 1576, le couvent de Prum ayant été dissous, et ses revenus donnés à l'électeur de Trèves, les Pères Bénédictins transportèrent religieusement la Bible d'Alchuin, et la déposèrent à Grandis-Vallis (Moutier-Grand-Val), près de Bâle. L'acte de propriété de ces religieux se lit sur le *verso* du dernier feuillet de ma Bible. Cet acte a été rédigé entre l'an 1589 et 1597. C'est ce qui résulte d'une manière irrécusable de l'histoire du chapitre de Grandis-Vallis transféré à Delémont. Les signatures des abbés Joan. Henric. Mollifer, *præpositus* nommé en 1589, et de Paul. des Boys, *archidiaconus*, le second des quatorze signataires, décédé en 1597, peuvent préciser que la rédaction de l'acte de propriété n'a pu être faite que dans l'espace intermédiaire de 1589 à 1597.

En 1793, lors de l'occupation du territoire de l'évêché de Bâle par les troupes françaises, et de la dispersion des Pères Bénédictins de l'abbaye de Grandis-Vallis, la Bible d'Alchuin, partie essentielle du trésor de ces religieux, fut vendue, ainsi que tous les autres biens dépendans de ce couvent, et toutes les possessions de l'évêque de Bâle, en sa qualité de prince de l'Empire germanique.

Enfin, en 1822, elle était dans les mains de

M. Bennot, vice-président du tribunal de Delémont, de qui je l'ai acquise le 19 mars de la même année.

SA CONSERVATION.

Ce manuscrit si précieux, conservé pendant des siècles par les Bénédictins, comme une arche d'alliance ou une sainte relique, était dans un état pitoyable de détérioration lorsque j'en fis l'acquisition de M. Bennot. Sa couverture était presque totalement rongée par les vers et presque en pièces. Il m'a fallu la faire recoller avec beaucoup de précaution ; une fois cette réparation de solidité faite, je jugeai convenable de la recouvrir d'un velours de soie noire. Les premières et les six dernières pages surtout étaient tellement endommagées par l'humidité, que, sans les soins que j'ai pris pour les sortir de cet état de dégradation, il y aurait eu à craindre pour leur conservation; tout le corps de l'ouvrage était aussi encroûté d'une couche grisâtre qui rendait le texte illisible ; les peintures aussi avaient souffert de l'état d'abandon dans lequel semblait avoir été laissé ce volume qui, probablement, bien que religieusement gardé, n'avait pas été ouvert depuis des siècles. On trouvait entre les feuillets une infinité de signes, de témoignages et d'investitures, consistant en chalumeaux de paille écrasés, haricots, pois, fèves ou autres légumes. Je me suis vu dans la nécessité pénible d'enlever tous ces témoignages pour pouvoir refermer le volume de

manière à ne pas nuire au rétablissement de sa couverture.

Les pailles seules, qui, par leur peu d'épaisseur, ne pouvaient gêner en rien, ont été laissées.

Le travail qui exigeait les soins les plus délicats et les plus assidus, était le décrassement du parchemin. Tout dans cette longue et périlleuse entreprise commandait les plus grands ménagemens ; car le parchemin devait être bien nettoyé et de manière à ne pas causer le moindre dommage à l'écriture. Je suis parvenu au résultat le plus complet, le plus désiré, par l'emploi de moyens extrêmement simples. J'ai conservé pendant plus d'une année ce précieux manuscrit sur un poêle de faïence chaud, en ayant le soin de le tenir toujours dans un état de pression tel que le parchemin ne pût ni se rider ni se retirer. De temps en temps j'avais l'attention de le battre et de brosser chaque feuillet isolément avec une brosse très-fine de soie. Ce moyen si facile m'a conduit à des résultats qui ne laissent rien à désirer, tout a été parfaitement rétabli, exhumé (si l'on peut employer cette expression); texte, peintures, ornemens, or et argent, tout en un mot a été rendu à sa splendeur première.

C'est un *in-folio* dont la couverture primitive était en or et en argent massif (comme on peut la voir représentée sur la dernière des 4 miniatures), mais que des raisons impérieuses sans doute ont mis les Bénédictins de Prum dans la nécessité de remplacer par des lames de bois au xe siècle. Elle était à cette dernière époque ornée de six bossettes en

cuivre doré représentant la Croix, l'Agneau et les quatre Évangélistes. Ces ornemens du temps se retrouvent encore sur la couverture en velours de soie. Dans les dernières années du XVIe siècle, lorsque les Bénédictins émigrèrent de Prum à Grandis-Vallis, ce manuscrit célèbre fut relié pour la première fois et recouvert de planches de bois revêtues d'une peau de truie très-épaisse. Les six bossettes que nous venons d'indiquer furent rapportées, et l'on y joignit dix autres bossettes dont une placée à chaque coin et une à chaque centre du dessus et du dessous du volume. Enfin, la reliure de peau de truie se trouve aujourd'hui recouverte d'un velours de soie noire, sur lequel ont été fixées avec soin les seize bossettes en cuivre doré.

Les dégradations auxquelles le défaut de soins avait exposé un monument d'un si grand prix, et que du temps même de Charlemagne on considérait déjà comme les *pandectes* de la théologie, ont dû rendre son propriétaire actuel circonspect dans les moyens à employer pour sa conservation intacte. La Bible d'Alchuin est aujourd'hui renfermée dans une caisse en tôle extrêmement épaisse, et fermant bien hermétiquement. Cette caisse est doublée d'un velours cramoisi, tapissé de fleurs de lis d'or en relief, et enrichi d'une croix en argent, ayant pour piédestal la couronne de France en or et en perles, également en relief. Tout enfin, et *l'autographe lui-même*, et la caisse qui le contient, se trouve en harmonie avec une magnificence vraiment royale; tout rappelle sa destination primitive, et semble indiquer l'abri mérité

qu'il devrait trouver dans les archives d'une des couronnes de la chrétienté!!!

DESCRIPTION DU CONTENU.

Ce chef-d'œuvre d'Alchuin est écrit sur vélin très-blanc. Les feuillets sont au nombre de 449, ayant 19 pouces de haut sur 14 de large, et divisés en deux colonnes; chaque colonne contient en grande minuscule 50 lignes : ce caractère est aussi celui des prologues. Les sommaires et les Psaumes, qui seuls sont écrits en petite minuscule, offrent 52 lignes par colonne. L'écriture est admirable de fermeté et de magnificence; elle était revenue sous Alchuin au point de perfection où on l'avait vue du temps d'Auguste. Elle est surtout remarquable par la réunion et la diversité de neuf genres de caractères : 1° la grande initiale; 2° la petite initiale; 3° le genre des inscriptions, ou dit lapidaire; 4° la grande onciale; 5° la petite onciale; 6° la grande minuscule; 7° la petite minuscule, ou écriture des Psaumes; 8° la *cuspidata*, que l'on trouve aux peintures de Pompeï, et qui est le caractère du Virgile de Rome et de celui de Florence; 9° enfin les notes tironiennes ou romaines, de composition grecque, syriaque et arabe, inventées par un affranchi de Cicéron. On y remarque 34 lettres de grandes initiales, d'une dimension unique en or, argent et couleurs, ornées et décorées de figures, d'enseignes, d'estampilles et autres traits entortillés, emblêmes de faits historiques et dans lesquels on découvre des invocations réelles.

FRONTISPICE.

L'écriture du frontispice est de style lapidaire en *or*, sur 5 bandes de pourpre violet.

INC· EPISTL·
SCI· HIERONM·
AD PAVLINV·
PRBM· DE OM
NIBVS DIVINIS HISTORIÆ LIBRIS. (1)

Dans le milieu de l'encadrement riche on voit les lettres C A R V L V S liées et enlacées ensemble; en marge se trouve un signe de témoignage ou d'investiture, ou couteau de soie rompu avec une paille y attachée; et au bas, dans l'encadrement même, se trouvent deux signatures de cette époque, en forme de bandes de cuir renouées sur elles-mêmes. Au contour de l'encadrement et dans les coins, on voit des espèces de monogrammes compliqués, qu'une étude approfondie parviendrait à déchiffrer.

TABLEAUX

Quatre grandes miniatures, que l'on trouve dans cette Bible, donnent une idée exacte de l'état de la peinture du temps.

La *première*, divisée en quatre bandes surmontées de caractères en or, représente la *création* de l'homme

(1) L'écriture des 4 premières lignes est d'un pouce de haut, et la 5e de 3/4 de pouce.

jusqu'à son expulsion du Paradis. Le Créateur est vêtu de ponceau (couleur identiquement la même que celle que portent Charlemagne et Louis le Débonnaire dans chacune des miniatures où ils sont représentés); cette couleur était donc celle de la toute-puissance.

La *seconde*, divisée en deux parties, représente, dans la partie supérieure, Alchuin à longue et large barbe, recevant, d'une main qui sort d'une nue, le rouleau de lois; à ses côtés Louis le Débonnaire, sous les traits d'un jeune homme en habit ponceau (signe de royauté), sans couronne et sans barbe, portant un bâton royal fort long à deux fleurons, ou bouts de lance. Dans la partie inférieure, Alchuin (sous le nom de Moïse) (1), et même portrait que sur la partie supérieure, offre sa Bible à Charlemagne, aussi à longue et large barbe, et vêtu d'une tunique ponceau, et qui est représenté la tête ceinte d'une couronne d'or à trois fleurons, ou fleurs de lis; tenant de la main gauche le *bâton royal*, de hauteur d'homme, surmonté d'une seule fleur de lis, désignant la souche de sa race, et emblème de la royauté jusqu'à l'époque où il fut couronné empereur et prit le sceptre romain, que tous ses descendans ont conservé; de la main droite il tient ou présente une étole d'or à franges. Toujours dans la même partie de la miniature, on voit encore, derrière Alchuin, Louis le Débonnaire (sous le nom de Josué) (2), sans cou-

(1) La tête d'Alchuin est surmontée du nom de Moïse, en lettres d'or.

(2) La tête de Louis le Débonnaire est surmontée du nom de Josué, également en lettres d'or.

ronne et sans barbe, mais revêtu aussi d'une tunique ponceau, et portant le même bâton royal à deux fleurs de lis, comme second de la race. Derrière Charlemagne on voit douze personnages vêtus soit en violet, qui est aussi la couleur d'Alchuin, soit en bleu et autres couleurs, et dont les costumes ont la forme grecque ou romaine, mais rien de gothique, comme on les représente dans les copies qu'on en a faites dans diverses Bibles du temps de Charles le Chauve, et postérieures. De chaque côté du tableau se trouve un rideau avec des notes tironiennes. A chacun des quatre coins de l'encadrement du tableau en deux parties, se trouve une fleur de lis, ornement qui dépose ici (comme c'était l'usage sur les médailles), de la présence de personnages royaux.

La *troisième*, placée en tête du Nouveau Testament, représente le Sauveur, les quatre Evangélistes et les quatre grands Prophètes; David seul est revêtu du manteau ponceau, comme ayant été roi.

La *quatrième* et dernière miniature accompagne le document ou les épigrammes d'Alchuin en soixante-huit vers. Cette peinture, divisée en deux parties, représente dans le haut un autel, sur lequel on voit la Bible d'Alchuin sous couverture d'argent encadrée d'or; à droite de la Bible est un Agneau (Nouveau Testament), à gauche un Lion (Ancien Testament). Les coins sont formés par les quatre Évangélistes, tenant chacun un livre ouvert, rempli de notes tironiennes, dont l'explication si désirable initierait les savans à la connaissance de ces mystères de la paléographie et de la diplomatique. Dans la partie basse de

cette miniature, Alchuin à longue barbe (même portrait que les deux de la miniature deuxième), assis dans un fauteuil, reçoit les inspirations des quatre Évangélistes groupés autour de lui.

Outre ces quatre grandes miniatures, toutes relatives à la composition et à l'historique de ce précieux autographe, la Bible de Charlemagne renferme aussi des documens sur l'état de l'architecture à cette époque.

Quatre pages, destinées à mettre en harmonie les Évangiles, et deux autres pages, qui se trouvent au commencement de l'Épître de saint Paul aux Romains, sont écrites entre des colonnes d'ordre oriental, et placées à des intervalles plus ou moins rapprochés. Les chapiteaux de ces colonnes et les arcs en plein cintre qui la surmontent, sont autant d'objets de curiosité sur une époque d'architecture dont rien autre n'est arrivé ou n'a été conservé jusqu'à nous. Suivant l'opinion des savans, ce style de peinture et d'architecture à la bizantine n'a rien de commun avec les Bibles conservées à Rome, non plus qu'avec celles qu'on trouve dans les différentes bibliothèques de France, et n'a rien de comparable qu'avec les miniatures si remarquables du Virgile, du Térence, et d'un rouleau de trente pieds de long, sur lequel est peinte l'histoire de Josué, que possède la bibliothèque du Vatican. Toutes ces miniatures présentent une si grande analogie de costumes et d'exécution, qu'on peut en déduire une preuve de plus, et des plus positives et des mieux fondées, de l'authenticité de ce précieux autographe d'Alchuin, qui est un joyau unique.

Cette Bible est la seule en Europe qui contienne le texte au complet, et sans altération, des épigrammes d'Alchuin. Le Codex des Philippiens ou pères de l'Oratoire de Sancta-Maria-in-Valliscellana, à Rome, dont Baronius, Mabillon, Blanchini et Baluze ont donné des descriptions et fait imprimer des planches, n'est qu'une copie imparfaite, et dont les abréviations, beaucoup plus nombreuses que celles du texte écrit par Alchuin, indiquent déjà une surcharge ou réduction d'un travail antérieur. On n'y remarque pas non plus le même luxe et la même magnificence diplomatique dans les ornemens, ni le même soin dans l'écriture, celle de la Bible de Valliscellana étant toute en petite minuscule beaucoup plus maigre et moins ferme que celle du trésor créé par Alchuin. Cette Bible de l'église de Valliscellana, écrite par un Juvenianus, sous-diacre, contient en elle-même des preuves telles, qu'elle ne peut être comparée à celle d'Alchuin, et bien moins encore être prise pour cette dernière. Baronius, dans l'opinion qu'il émet sur la Bible de *Valliscellana*, ainsi que Baluze, n'ont eu d'autre but que celui d'attribuer la possession réelle du chef-d'œuvre d'Alchuin à cette abbaye à Rome; mais leur opinion se trouve combattue avec avantage et détruite d'une manière victorieuse et irréfragable par Blanchini. En effet, on lit dans le *Quadruplex Evangeliorum*, t.IV, tab. VIII, pars 2 :

« Codex hic ad quamdam ecclesiam pertinuit in ho-
» norem S. Laurentii, martyris, Deo dicatam, ut in-
» nuit alia pictura, quæ eumdem sanctissimum le-
» vitam in cathedrâ sedentem exhibet, cui *Juvenia-*

» *nus, subdiaconus, provolutus in genua, Codicem* » *offert.* »

Super caput S. Laurentii legitur :

SCS· LAVRENTIVS,
LEVITA ET MARTYR.

Sub cathedrâ :

SCE· LAVRENTI PROPITIVS
ESTO MIHI MISERRIMO PECCATORI.

Super caput Juveniani, veste albâ induti, qui Codicem offert :

JVVENIANVS HVM·
SVBDIAC.

Et sub oblato codice :

OFFERO TIBI BEATISSIME
SCE· LAV· LEVITA ET MARTYR.

Ce tableau ou peinture, que signale Blanchini, offre donc une preuve, qui ne peut être contredite, que la Bible de Juvenianus a bien été écrite pour une église sous l'invocation de saint Laurent, martyr, et non point pour Charlemagne. En effet, l'œuvre destinée à Charlemagne ne pouvait être dédiée d'une manière indirecte à ce souverain, et l'on ne peut refuser ici d'admettre que, si l'œuvre de Juvenianus avait eu une destination royale, sa Bible contiendrait

des preuves, ou tout au moins des indices du but dans lequel Juvenianus se serait livré à la composition d'un manuscrit d'une si haute importance.

Ce défaut d'indice même de destination royale n'est point à remarquer dans la Bible d'Alchuin ; tout, au contraire, y témoigne de la gratitude d'Alchuin en faveur de ce prince, de l'hommage qu'il lui fit de son manuscrit, et de la présence, non-seulement de Charlemagne, mais encore de Louis le Débonnaire. L'analyse que nous avons donnée plus haut des différentes miniatures établit d'une manière précise et corrobore cette opinion. Dans la Bible de Juvenianus, au contraire, on voit une seule miniature ou tableau ; et quel rapport semble-t-elle avoir avec celle de la Bible d'Alchuin ?

Juvenianus, sous-diacre, à genoux aux pieds de saint Laurent assis dans un fauteuil, lui offre son livre. Au-dessus de la tête de saint Laurent : *Très-saint Laurent, lévite et martyr.* Au-dessus de la tête de Juvenianus, en habit blanc et offrant son livre : *Juvenianus, très-humble sous-diacre.* Enfin au-dessus du Codex offert : *Je l'offre à toi très-heureux et très-saint Laurent, lévite et martyr.*

La Bible de Valliscellana n'est donc point la Bible écrite par Alchuin et par lui offerte à Charlemagne. Sous aucun rapport elle ne peut être considérée comme le fameux autographe du huitième siècle.

Aux preuves que l'on vient de lire, et qui résultent de la dédicace elle-même de la Bible de Juvenianus à une église sous l'invocation de saint Laurent, il faut ajouter de nouveaux témoignages qui rendent de plus

en plus distinctes ces deux œuvres. En effet, tout annonce que la Bible d'Alchuin a servi de texte à la Bible de Juvenianus, à celle de saint Paul à Rome, à celle de Vivianus, offerte à Charles le Chauve, à Paris, et à d'autres encore, qui n'en sont que des copies, dans lesquelles on trouve une infinité d'abréviations. On n'y voit ni sceaux, ni enseignes, ni bâton royal, ni les notes tironiennes, qui attestent l'originalité et l'authenticité de celle d'Alchuin, et la destination qu'il en faisait à Charlemagne. Juvenianus lui-même semble avoir pris à tâche de ne pas être copiste assez servile, assez ambitieux pour attribuer à son manuscrit un mérite qu'il savait bien ne pas avoir.

C'est ainsi que des abréviations nombreuses, notamment dans la conjonction *et*, et dans d'autres particules, se trouvent à chaque page; qu'on ne voit rien absolument qui porte l'empreinte de la royauté; qu'on chercherait en vain même les notes tironiennes qui restent encore aujourd'hui à être expliquées par nos savans, notes précieuses dont Charpentier, le nouveau Traité de diplomatique, Mabillon, et Kopp dans sa *Paleographia critica*, 1817, nous donnent des *specimen* et des tables avec *fac simile*, qui mettraient les savans à même de pouvoir traduire et interpréter la signification de celles qui se trouvent dans la Bible d'Alchuin. Toutefois, il semble qu'à un très-long intervalle du temps où la Bible de Valliscellana a été écrite, on a cherché à la faire passer pour la Bible même d'Alchuin, en joignant à la fin ses épigrammes, que l'on n'a copiées qu'en partie, et dont la

partie même copiée offre des inexactitudes et a subi plusieurs altérations.

Seize vers des épigrammes d'Alchuin, critique des mœurs de son temps, ne se retrouvent plus dans la partie des épigrammes rapportée à la fin de la Bible de Valliscellana. Cette critique n'était donc plus applicable au temps où Juvenianus écrivait, ou à l'époque à laquelle on a rapporté à la fin de son manuscrit les épigrammes d'Alchuin; ou plutôt on n'a pas osé y faire entrer un reproche des mœurs du temps, qu'il appartenait à l'ascendant seul qu'exerçait Alchuin sur son siècle et à la vénération universelle dont il était l'objet, d'adresser avec influence à ses contemporains.

Plusieurs autres parties encore des épigrammes sont omises, et dans celles mêmes qui ont été conservées, on ne retrouve qu'un calque fautif et des variantes qui dénaturent le sens direct qu'Alchuin avait donné au document qui accompagne son œuvre.

« *Is Carolus* (1) qui jam *scribe* (2) jussit eum »

se trouve rendu par Juvenianus :

« *Tot Carolus rex* (3) qui *scribere* jussit eum. »

(1) Alchuin ne pouvait le nommer ni *rex* ni *imperator*, puisqu'il achevait ce document l'an 800, et qu'il envoya sa Bible par Nathanael, seulement pour son couronnement, le 1er jour de l'an 801.

(2) Au lieu de *scribere*, ce qui prouve spécialement une abréviation de l'époque d'Alchuin; et tous les auteurs (voyez la *Paleographia critica*, de M. Kopp, in-4°, Manheim, 1817, tom. I, pag. 29-31) donnent l'explication de cet usage à la fin du VIIIe siècle.

(3) Juvenianus, ou peut-être encore son continuateur, la main qui

Six vers des épigrammes d'Alchuin (vers omis dans la copie faite à la suite de la Bible de Juvenianus) offrent les trois suivans :

« Munera de donis accipe sancta tuis
» Quæ *pater Albinus* devoto pectore supplex
» Nominis ad laudem obtulit ecce tui »

ce que Juvenianus ne pouvait pas dire, sous peine d'ajouter une nouvelle contradiction à la première qui résultait déjà de l'anomalie de la dédicace de son manuscrit.

« Offero tibi beatissime
» S. Laurenti levita et martyr, »

avec ce vers des épigrammes, altéré par lui, d'*après C. Baronius :*

« Tot Carolus rex qui scribere jussit eum. »

Enfin jusqu'au nom d'Alchuin se trouve tronqué dans l'extrait qu'en donne Baronius.

« ALCVIN *dicor ego. Tu sine fine vale.* »

Par contre, Baluze mentionne « *Alcuine,* » et Blanchini dit très-bien aussi « *Alchuine.* »

Juvenianus va donc jusqu'à rectifier le nom d'Al-

a ajouté les Épigrammes, venait après le couronnement impérial, et s'est efforcée de désigner de plus en plus « *Is Carolus,* » en lui donnant la qualité de *rex;* ou n'est-ce pas plutôt Charles le Chauve qu'on a voulu qualifier par le titre de *rex???* Il existe une Bible contemporaine de Charles le Chauve, reconnue pour être celle de Vivianus, écrite en 848 environ, et qui est également contemporaine des *Heures,* à la Bibliothèque du cabinet du Roi, par Godescalc, l'an 848 jusqu'à 868.

chuin (ou serait-ce peut-être Baronius qui aurait cru devoir corriger ces choses en donnant ses extraits??); et cet esprit de rectification, il l'a porté jusque dans le texte incomplet de la partie même qu'il a copiée. Nous donnons ici ces changemens tels qu'on les lit dans les Epigrammes de la Bible de Valliscellana à Rome, rapportées par C. Baronius, *Annales ecclésiastiques*, tom. IX, § XXIII, pag. 430 (1).

Juvenianus d'après Baronius.	*ligne* 3, dicta;	l. 25, *au lieu de* dictum.			Alchuin.
	— 4, docet;	26,	—	probat.	
	— 9, arcem;	31,	—	actu.	
	— 14, tot Carolus rex;	36,	—	Is Carolus.	
	— 14, qui scribere;	63,	—	qui jam scribe.	
	— 20, Alcuin;	44,	—	Alchuine.	
	— 38, læta satis;	4,	—	læta quidem.	
	— 40, fructibus requie;	6,	—	iste sui requie.	

La Bible de Juvenianus a donc été écrite sur un modèle, puisqu'elle renferme des rectifications; or, ce texte modèle n'est autre que la Bible d'Alchuin dont nous donnons ici la description, qui était inconnue des savans, puisque la Bible elle-même d'Alchuin n'est pas parvenue à leur connaissance, par l'effet des soins tout particuliers qui la faisaient conserver avec tant de respect dans les trésors des Bénédictins, où elle se trouvait encore en 1793.

Le genre d'abréviations usitées à la fin du VIIIe siècle est un des caractères propres à faciliter aux savans l'appréciation des manuscrits. Le latin aussi, qui était loin d'avoir alors toute

(1) *Vide* les Épigrammes mêmes, elles prouvent ce fait bien clair, de la pag. 20 à 25 de cette description.

la pureté désirable, peut entrer pour beaucoup, par une sorte de barbarie, dans l'assignation à donner à un autographe de telle ou telle époque. La ponctuation et l'absence partielle ou même totale de cette partie du discours, sont encore des guides sûrs à l'aide desquels on arrive, dans la recherche des dates, à la connaissance positive de l'âge d'un manuscrit, qui toujours, quoiqu'il soit fautif sous le rapport du style, n'en est pas moins correct aux yeux de la science paléographique, par cela même qu'il remplit d'une manière indubitable toutes les conditions exigées par cette branche si importante des connaissances humaines, pour dénoter un âge que les fautes mêmes précisent encore plus.

Les bornes d'une notice sont insuffisantes aux détails dans lesquels m'entraînerait une analyse plus longue de la Bible que je possède; je me renfermerai donc ici dans la citation du document ou Épigrammes d'Alchuin, qui forment une partie distincte, mais entière, et qui couronne son œuvre. J'en donne le texte copié avec une exactitude telle, qu'on peut le considérer pour ainsi dire comme un *fac simile*, et je mets ainsi les savans à même d'apprécier toutes les altérations, transpositions, rectifications et additions contenues dans les Epigrammes données par Juvenianus à la fin aussi du *Codex de Valliscellana*.

ÉPIGRAMMES

DE LA BIBLE D'ALCHUIN.

Nauta rudis pelagi ut sævis ereptus ab undis
Im portum veniens pectora læta tenet
Sic scriptor fessus calamum sub calce laboris
Deponens habeat pectora læta quidem
5. Ille deo dicat grates pro sospite vita
Proque laboris agat iste sui requie (1)

Una quidem bonitas proprio reget omnia nutu
Quæ sunt quæ fuerunt et quæ ventura trahuntur
Ispe quippe manens nil variabile gignens
10. Hæc est vera salus hæc est et vita beata
Ad quam vos capti rebus concurrite vanis
Improba quos retinet vinctos in mente voluptas
Hæc erit hæc requies vestri jam certa laboris
Hic portus placida vobis statione perhennis
15. Hoc asylum miseris etiam patet omnibus horis
Hoc pater et natus hoc est et spiritus almus
Rex usque omnipotens unus sub nomine trino
Unus amor lector qui sit tibi semper in ævum
Qui tibi transmisit hæc maxima dona librorum
20. Sanctorum per quos cognoscitur ille creator
Rex opifex rerum hominum que redemptor et auctor
22. Salvator christus cui laus et gloria semper (2)

(1) Ces 6 premiers vers d'Alchuin se trouvent, dans les pigrammes copiées et transposées par Juvenianus, être les 35, 36, 37, 38, 39 et 40es lignes.

(2) Ces 16 vers sont omis par Juvenianus.

ÉPIGRAMMES

DE JUVENIANUS,

DANS LE CODE DE VALLISCELLANA, A ROME.

Nomine Pandecten proprio vocitare memento,
Hoc corpus sacrum lector, in ore tuo.
Quod nunc a multis constat bibliotheca dicta.
Nomine non proprio, ut lingua pelasga docet,
5. In hoc dicta dei conduntur mystica summi,
De quibus egregius vates in ore canit.
Est mihi lex domini dulcis super omnia mella,
Carior atque auri millia multa super.
Strenuus hanc domini famulus custodiet arcem,
10. Cui merces cœli perpes in arce manet.
Codicis illius quot sint in corpore sancto
Depictæ formis litterulæ variis,
Mercedes habeat, Christo donante, per ævum
14. Tot Carolus rex, qui scribere jussit eum. (1)

Aliud.

15. Hæc divina Dei placeat scriptura, precamur
Sensibus atque oculis lector honeste, tuis:
Spiritus hanc cœli sanctus dictavit ab arce,
18. In quâ vera fides fulget et alma salus. (2)

(1) Ces 14 vers sont chez Alchuin de la 23e à la 36e lignes.

(2) 4 vers qui ne se trouvent pas dans Alchuin.

(*Les* 68 *vers d'Alchuin se suivent sans discontinuation.*)

23. Nomine pandecten proprio vocitare memento
Hoc corpus sacrum lector in ore tuo
25. Quod nunc a multis constat bibliotheca dictum
Nomine non proprio ut lingua pelasga probat
In hoc dicta dei conduntur mystica summi
De quibus egregius vatis in ore canit
Est mihi lex domini dulcis super omnia mella
30. Carior atque auri millia multa super
Strennuus hanc domini famulus custodiat actu
Cui merces cæli perpes in arce manet
Codicis istius quot sint in corpore sancto
Depictæ formis litterulæ variis
35. Mercedes habeat Christo donante per ævum
36. Is Carolus qui jam scribe jussit eum
Hæc dator æternus cunctorum Christe bonorum
Munera de donis accipe sancta tuis
Quæ *pater Albinus* (2) devoto pectore supplex
40. Nominis ad laudem obtulit ecce tui
Quem tua perpetuis conservet dextra diebus
Ut felix tecum vivat in arcepoli
43. Pro me quisque legas versus orare memento
44. Alchuine dicor ego tu sine fine vale

(1) (3) (4)

(1) Sont les 14 premiers vers donnés par Juvenianus.
(2) Alchuin se nommoit (Flaccus) Albinus.
(3) 6 vers omis par Juvenianus.
(4) Sont les 19 et 20es vers par Juvenianus.

Aliud.

19. Pro me quisque, legas versus, orare momento;
20. Alcuin dicor ego. Tu sine fine vale. (1)

Aliud.

21. Magni magna deo portantes munera templo,
Quæ laudavit ovans ore pio populus:
Parvula sed viduæ dominus duo nummula præfert
Nobilium donis famine veridico.
25. Non ego parva tuis, Rector, manuscula gazis
Infero, persona sit mea parva licèt.
Manera sed domini cœlestibus inclyta regnis
Porto tibi plenis, optime rex, manibus:
Nempe novæ ac veteris, pariter, pia famina legis
30. In hoc clauduntur corpore quippe sacro.
Hæc ego porto libens ad sacra sacraria templi,
Quod tua mens noviter condidit alma Deo.
Laudibus ut præsto Christi sit semper in illo
Iste liber, resonans verba superna Dei. (2)

Aliud.

35. Nauta rudis pelagi sævis ereptus ab undis
In portum veniens, pectora læta tenet.
Sic scriptor fessus calamum sub calce laboris
Deponens habeat pectora læta satis.
Ille deo dicat grates pro sospite vitâ;
40. Proque laboris agat fructibus et requie. (3)

(1) Chez Alchuin les 43 et 44es lignes.
(2) 14 vers qui ne se trouvent pas non plus dans Alchuin.
(3) 6 vers qui sont les 6 premiers dans Alchuin.

De utilitate divinarum Scripturarum

45. Quamvis in sacris libros quos nosse labores
Plurima sint lector clausa et opaca tibi
Invigilare tamen studio non desine sancto
Exercent animum dona morata tuum
Gratior est fructus quem spes productor edit
50. Ultro objectorum vilius est prætium
Oblectent adoperta etiam mysteria mentem
Qui dedit ut quæras addit ut invenias

De venia peccatorum

Det peccatori veniam peccator et æqua
Conciliet dominum conditione sibi
55. Cujus judicium de nostro examine pendit
56. Quod serimus metimus quod damus accipimus

(1)

De bono intellectu

57. Scriptorum domini plene videt omne profundum
Qui factis implet cognita verba piis
Nam nimis a sensu doctrine devius errat
60. Si quæ curavit scire fugit facere

De sententia boni

Scit legem docte qui tenet justa omnipotentis
Qui quod novit agens diligit id quod agit
Non satis est domini præcepta evolvere linguâ
Is meminit legis qui memor est operis

De confitendo uno Deo

65. Cum pater in verbo sit semper et in patre verbum
Sitque unus verbi spiritus atque patris
Sic de personis tribus est tibi non dubitandum
68. Unum ut docta fides confiteare Deum

(2)

(1) 12 vers des Préceptes ou Maximes d'Alchuin, totalement omis.

(2) Ces 12 vers, préceptes ou maximes, se trouvent aussi totalement omis par Juvenianus.

Aliud.

Perge libelle sacer cunctis præclarior odis
Prosper pacificè nunc, miserente Deo.
Et p^te^. præclari præclara palatia regis,
Ut maneas Christi semper in æde sacrâ. (1)
45. Atque Dei famulis pacis per munera cunctis,
Dextera quos domini protegat, atque regat,
Quos cœlo corde fide, sancto quoque semper amore
48. Cum lachrimis optans, ut vigeant, valeant.

(1) 8 Vers qui ne se trouvent pas non plus dans Alchuin.

DIVISION DU CONTENU.

Feuillets.	Côtés A ou B.		Espace occupé par le texte.
1	A	Est en blanc.	1 page.
1	B	Frontispice dont il est parlé à la page 8. . .	1 page.
2	A	Frater Ambrosius, etc.	3 feuillets.
5	A	Est en blanc	1 page.
5	B	Tableau de la création, dont il est parlé à la page 8.	1 page.
6	A	Incipit Præfatio S. Hieronimi præsbyteri. .	2 col., 9 lig.
6	B	Incipiunt capit. lib. Geneseos, 1 à 82. . .	2 colonnes.
7	A	— lib. Geneseos.	17 feuil., 7 lig.
24	A	— capit. libri Exodi, 1 à 16.	1 feuillet.
24	A	— plagæ Ægypti, 1 à 139.	1 feuillet.
25	A	En blanc	1 page.
25	B	Tableau royal où sont les portraits de Charlemagne, Louis le Débonnaire et d'Alchuin, dont il est parlé à la page 9.	1 page.
26	A	Incipit liber Exodus.	14 feuill. 1/2.
40	B	Incipiunt capit. libri Levitici, 1 à 89. . . .	1 page.
41	A	Incip. lib. Vaiecra quem nos Leviticum dicim.	14 feuill. 1/4.
51	A B	— capit. libri Numeri, 1 à 74.	3 colonnes.
52	A	— liber Numeri.	14 f. 1/4, 18 l.
66	A	— capit. libri Deuteronomi, 1 à 155. . .	4 col., 28 lig.
67	B	— liber Deuteronomi	12 feuill. 3/4.
80	A	— Præfatio Jesu nave et Judicum. . . .	2 colonnes.
80	B	— capitulatio lib. Jesû nave 1 à 33. . . .	1 col.
81	A	— liber Jesu nave.	8 feuill. 1/2.
89	B	— capitul. Judicum, 1 à 18.	1 colonne.
89	B	— liber Judicum.	8 feuill. 1/4.
97	B	— liber Ruth.	1 feuill. 1/8.
99	A	— Præfat. S. Hieronimi in lib. Reg. . . .	3/4 feuill.
100	A	— Reg. liber primus.	11 f. 1/4, 13 l.
111	A	— cap. Regum libri II, 1 à 18	34 lig.
111	B	— Samuhel. lib. secundus.	9 feuill.
120	B	— cap. de libro regum tertio, 1 à 19. . .	1 col.
120	B	— Malachi id est Regum liber tertius. . .	9 feuill. 1/2.

Feuil lets.	Côtés AouB.		Espace occupé par le texte.
130	A	Incipiunt cap. de libro Regum quarto, 1 à 17.	1 col.
130	B	— ejusdem liber quartus.	10 feuill. 1/2.
141	A	— Prologus S. Hieronimi.	1/2 feuill.
141	B	— liber Isaiæ prophetæ.	18 feuill. 1/4.
159	B	— Prolog. Hieremiæ proph.	1 col.
160	A	— Hieremiæ proph.	20 feuil., 20 l.
180	A	— Lamentatio Hieremiæ de ALEPH à Thau.	6 col. 1/2.
181	B	— Oratio Hieremiæ, A à B.	46 lign.
182	A	— Prologus Hiezechiellis proph.	1 col.
182	A	— liber Hiezechiellis proph.	18 f. 3/4, 16 l.
201	A	— Prologus in Danihelem proph.	2 col.
201	B	— liber Danihelis proph.	8 feuill. 1/4.
209	B	— Prologus duodecim proph.	25 lignes.
210	A	— Osée proph.	2 feuill. 3/4.
212	B	— Johel proph.	4 col., 19 lig.
213	B	— Amos proph.	2 feuill. 1/4.
216	A	— Abdias proph.	69 lignes.
216	A	— Jonas proph.	3 col.
217	A	— Michas proph.	6 col., 4 lig.
218	B	— Nav. proph.	3 col.
219	A	— Abacuc proph.	3 col.
220	A	— Sophonias proph.	3 col.
220	B	— Aggeus proph.	2 col., 11 lig.
221	A	— Zachari proph.	11 col.
224	A	— Malachias proph.	3 col. 1/2.
225	A	— Prolog. in libro Job.	2 col., 14 lig.
225	B	— liber Job.	31 col., 22 lig.
233	B	— Origo proph. David.	1 col.
233	B	Incip. Præfat. S. Hieronimi.	1 col.
234	A	— Beatus vir, 150 psaumes.	15 feuill.
249	A	Liber Salomonis.	2 col.
249	B	Incip. capit. libri Proverbior., 1 à 60. . .	2 col.
250	A	— lib. Proverbiorum quem Hebraici *Masloth* appellant.	32 col.
258	A	— capit. libri Ecclesiast.	1 col.
258	A	— liber Ecclesiast.	10 col. 1/2.
260	B	— Cantica canticorum.	6 col. 1/2.
262	A	— capit. libri Sapientiæ, 1 à 48.	1 col.

Feuillets.	Côtés A ou B.		Espace occupé par le texte.
262	B	Incip. lib. Sapientiæ.	22 col.
268	A	— Prolog. Hiesu filii Sirach.	1 col.
268	B	— capit. libri Ecclesiastici, 1 à 127. . . .	3 col.
269	A	— liber Ecclesiasticum.	63 col.
285	A	— Præfatio S. Hieronymi libri *Dabreiamin*..	2 col.
285	B	— Paralypomenonis liber prim. qui dicitur *Dabreiamin*.	38 col.
295	A	— Paralypomenon lib. secund.	50 col.
307	B	— Præfat. Eusebii Hieronimi in libro Ezra.	2 col.
308	A	— liber Ezra.	33 col.
316	A	— Prolog. in lib. Hester.	1 col.
316	B	— liber Hester.	18 col.
321	A	— Præfatio S. Hieronimi in libro Tobiæ. .	23 lignes.
321	A	— liber Tobiæ.	12 col. 1/2.
324	A	— Præfat. in libro Judith.	23 lignes.
324	A	— liber Judith.	18 col. 1/2.
329	A	— capit. in libro Machabeorum, 1 à 61. .	2 col.
329	B	— lib. Machabeorum.	40 col.
339	B	— Machabeorum lib. secund., 1 à 55. . .	2 col.
340	A	— liber Machabeorum secund.	28 col.
347	A	— capit. in Evang. Mathæi, 1 à 81. . . .	4 col.
348	A	— capit. in evang. Marci, 1 à 46. . . .	1 col.
348	A	— capit. in evang. Lucæ, 1 à 73. . . .	2 col.
348	B	— capit. in evang. Johannis, 1 à 35. . .	1 col.
349	A	— Præfat. S. Hieronimi in evang.	1 col. 3/4.
349	A	— Argument. evangeliorum.	13 lignes.
349 350 350 351	B A B A	4 peintures à colonnes d'architecture, destinées à mettre les Evangiles en harmonie.	2 feuillets.
351	B	Prologus S. Hieronimi.	2 col.
352	A	En blanc.	1 page.
352	B	Tableau représentant le Sauveur, les quatre Évangélistes et les 4 grands Prophètes. .	1 page.
355	A	Incip. Evang. Mathæi.	38 col., 15 lig.
362	B	Vesperæ Sabati.	35 lignes.
362	B	Incip. Argument. evang. Marci.	1 col.
363	A	— Evang. secund. Marcum.	28 col.
370	A	— Argument. Lucæ.	1 col.
370	A	— Evang. secund. Lucam.	46 col. 1/2.

Feuillets.	Côtés AouB.		Espace occupé par le texte.
381	B	Incip. Argument. evang. Johannis. . . .	37 lig.
382	A	— Evang. secund. Johannem.	32 col.
390	A	— Præfatio S. Hieronimi in Actus Apostolorum.	35 lig.
390	A	— capit. Act. Apostolorum, 1 à 74. . . .	2 col.
390	B	— lib. Act. Apostolorum.	45 col.
402	A	— Prolog. septem Epistol. Canonicarum. .	1 col.
402	A	— capit. Epistol. sancti Jacobi, 1 à 20. .	1 col.
402	B	— Epist. sancti Jacobi.	5 col.
403	B	— Capit. epistolæ sancti Petri 1 à 20. . . .	1 colonne.
404	A	— Epistola sancti Petri prima	5 colonnes.
405	A	— capit. Epistolæ secundæ, 1 à 11. . . .	14 lignes.
405	A	— ejusd. secunda.	3 col. 1/2.
406	A	— capit. Epistolæ sancti Johannis.	30 lignes.
406	A	— Epistola sancti Johannis prima.	4 colonnes 1/3.
407	A	— capit. epistolæ secundæ, 1 à 5.	6 lignes.
407	A	— ejusd. secunda.	1/2 colonne.
407	B	— capit. Epistolæ tertiæ, 1 à 5.	6 lignes.
407	B	— ejusd. tertia.	29 lignes.
407	B	— capit. Epistolæ sancti Judæ, 1 à 7. . . .	8 lignes.
407	B	— Epistola Judæ.	1 colonne.
408	A	En blanc.	1 page.
408 / 409	B / A	Deux tableaux à colonnes d'architecture précédant les Epîtres de saint Paul aux Romains.	2 pages.
409	B	De nativit. Domini secund. carnem, De mysterio Domini antè passionem in silentio habito. . . . . 1 à 51.	2 colonnes.
410	A	Incip. argument. sancti Hieronimi in Epist. ad Romanos.	1 colonne 1/2.
410	A	— ejusd. primum argumentum.	2 colonnes.
410	B	— argument. solius Epist. ad Romanos. . .	2 colonnes.
411	A	— argumentum Epistolæ ad Romanos. . .	12 lignes.
411	B	— epistola ad Romanos.	19 col. 3/4.
416	A	— argum. primæ Epistolæ ad Corinthios. ..	10 lignes.
416	B	— Epistolæ, 1 à 72.	2 colonnes.
417	A	— Epist. prima ad Corinthios.	19 col. 3/4.
421	B	— argument. Epistolæ secundæ ad Corinth.	11 lignes.
422	A	— capit. 1 à 28.	1 colonne.
422	A	— ad eosdem secunda.	13 colonnes.

Feuillets.	Côtés A ou B.		Espace occupé par le texte.
425	A	— argument. ad Galathas.	10 lignes.
425	B	— capit. 1 à 37.	1 col. 1/2.
425	B	— epist. ad Galathas	6 col. 1/2.
427	B	— argument. Epist. ad Ephesios.	7 lignes.
427	B	— Capitul., 1 à 31.	1 colonne.
427	B	— Epist. ad Ephesios.	6 col. 1/2.
429	B	— argument. Epistolæ ad Philippenses. .	10 lignes.
429	B	— capit. 1 à 19	1 colonne.
429	B	— Epist. ad Philippen.	5 colonnes.
431	A	— argum. ad Thessal.	12 lignes.
431	A	— capit. 1 à 25.	1 colonne.
431	A	— Epistola ad Thessal.	4 colonnes.
432	A	— argum. Epist. secundæ ad Thessalonicenses.	9 lignes.
432	A	— capit. 1 à 9.	15 lignes.
432	B	— ad eosdem secunda.	2 col. et 13 lig.
433	A	— argum. Epistolæ ad Colossenses.	12 lignes.
433	A	— capit. 1 à 31.	1 colonne.
433	A	— Epistola ad Colossenses.	4 col. 1/2.
434	B	— argum. Epistolæ ad Thimotheum. . . .	7 lignes.
434	B	— Epistol. 1 à 30.	42 lignes.
434	B	— Epistol. ad Thimotheum prima.	5 colonnes.
436	A	— argument. Epist. secundæ ad Timotheum.	7 lignes.
436	A	— capit. 1 à 25.	41 lignes.
436	A	— ad eumdem secunda.	3 col. et 18 lig.
437	A	— argum. Epistolæ ad Titum.	6 lignes.
437	A	— Epistolæ, 1 à 10.	23 lignes.
437	A	— Epist. ad Titum.	2 colonnes.
437	B	— argum. Epistolæ ad Philimonem.	7 lignes.
437	B	— Epistol. 1 à 4..	10 lignes.
437	B	— Epistol. ad Philimonem.	1 colonne.
438	A	— argument. Epist. ad Hebræos.	1/2 colonne.
438	A	— capit., 1 à 39.	1 colonne.
438	B	— Epist. ad Hebræos.	13 col. 1/3.
441	B	— Epist. ad Laodicenses.	33 lignes.
442	A	— præfat. S. Hieronimi in Apocalypsin. . .	1 colonne.
442	A	— capitul. in Apocalypsin, 1 à 25.	1 colonne.
442	B	— liber Apocalypsis.	24 colonnes.
448	B	— Le document ou épigrammes d'Alchuin en 68 vers.	2 colonnes.

Feuil. lets.	Côtés A ou B.		Espace occupé par le texte.
449	A	Le tableau qui représente l'inspiration d'Alchuin par les quatre Evangélistes, et dans la partie supérieure, la Bible mise sur l'autel du Seigneur en présence des quatre Evangélistes tenant leur livre rempli de notes tironiennes.	1 page.
449	B	L'acte de propriété du couvent de Grandis-Vallis, commençant par « *Sancta Maria, ora pro nobis; Sanctus Germanus et Randoaldus.* Veri hujus libri possessores et ab eorum collegio et ecclesiâ prædictum librum nunquam alienandum, neque alio transportandum statuerunt unanimi consensu : R^dus^ admodùm et venerabilis D^nus^ Jo. Henricus Mollifer *præpositus,* Paulus des Boys *archidiaconus*, Waltherus Ire Kert custos, Je. Christ. Pouütinger à Maspach, Ja: Henr. Hugli, Theob. Schultheiss, Marcel. Vorburger, Georg. Warnier, Erhardus Elspinet, Petrus Salvandus, Werns Piderman, Bioth. Bassan, Theobaldus Gorre, Waldal. Methé. *Omnes capitulares.*	1 page.

Ce certificat se trouve écrit sur le verso de la miniature qui forme la dernière page de la Bible écrite par Alchuin pour Charlemagne.

RÉPONSE A MM. LES PROFESSEURS :

1° M. Léonard Hug, *professeur de théologie à Fribourg.*
2° M. Gustave Haenel, *professeur en droit à Leipsig.*

Deux professeurs, M. Hug de Fribourg en Brisgaw, et M. Haenel à Leipsig, ont voulu assigner pour époque à laquelle aurait été écrite la Bible que je possède, le premier, le IXe siècle, le second, le Xe.

Ces opinions paraissent se rattacher à des intérêts privés.

1° M. Hug, professeur de théologie, a émis la sienne dans un journal dont il est rédacteur, intitulé : *Nouveau Journal théologique de Fribourg*. Il est aisé de concevoir tout ce qu'un professeur de théologie peut avoir à cœur de ne pas chercher à atténuer la vénération dont est l'objet, soit la Bible de Valliscellana, offerte par Juvenianus, soit toute autre, qui, pour n'être pas la Bible même d'Alchuin, n'en sont pas moins des monumens théologiques dignes à tous égards du respect dont ils sont environnés. Tout texte de la Bible est respectable sans doute, *mais une seule édition de la Bible a le mérite* INAPPRÉCIABLE D'ÊTRE L'AUTOGRAPHE D'ALCHUIN, et celle-là seule qui porte les témoignages, les monumens de l'époque du célèbre et très-savant moine, peut aspirer à l'honneur d'être proclamée son ouvrage; mais il faut pour cela qu'elle réunisse les caractères irrécusables de la diplomatique et de la paléographie, et les notes tironiennes usitées du temps de Charlemagne et à la fin du VIIIe siècle. Toutes ces conditions, qu'on trouve dans l'autographe que je possède, et *qui dans lui seul sont consignées*, me font dire de conviction, que nulle part ailleurs que dans mes mains ne se trouve la Bible d'Alchuin.

Je donne l'article que contenait, à cet égard, le *Correspondant du* 15 *sept.* 1829, n° 28, et je remets aux savans d'en juger eux-mêmes, puisqu'en considérant qu'un *Juvenianus subdiaconus* (*vide* pag. 13) avait écrit et offert la Bible de Valliscellana à l'église

de Saint-Laurent; on voit de suite auquel des deux manuscrits appartient la palme!

« Cette Bible forme un in-folio très-grand, dont la couverture en bois vermoulu a été récemment revêtue d'une autre en velours noir. Ce volume se compose de 449 feuillets d'un parchemin très-blanc, qui ont 19 pouces de hauteur sur 14 de largeur. On y compte plusieurs espèces de caractères : 1° les initiales, au nombre de 34, d'une grandeur prodigieuse, qui présentent un grand nombre d'enroulemens et de figures faites avec beaucoup d'art, et ornées d'or et de couleurs variées, représentant des têtes d'hommes, des animaux, des sceaux, monogrammes, etc.; 2° des lettres lapidaires, telles que les anciens en employaient pour les inscriptions; 3° la grande onciale; 4° la petite onciale; 5° la grande minuscule; 6° la petite minuscule; 7° les lettres appelées *cuspidatæ*, qu'on trouve souvent gravées en couleur rouge sur les maisons de Pompeï. Le point est l'unique signe de ponctuation employé par l'écrivain dans ce manuscrit, car la différence de l'encre, qui est plus pâle, trahit l'origine postérieure de quelques autres qu'on y trouve. Un frontispice, écrit sur cinq bandes de pourpre en lettres d'or, et quatre grandes miniatures ornent ce volume. La première est un tableau de la création et de la chute de l'homme. La seconde, dans le compartiment supérieur, représente Moïse sur le mont Sinaï; une main sortant des nues lui tend un rouleau de parchemin; à quelque distance est Josué, tenant un bâton avec un lis à chaque bout; le compartiment inférieur montre Moïse offrant le livre ou-

vert de la Loi à un vieillard à longue barbe, portant une couronne sur la tête et un bâton royal à la main. On pense que cette allégorie s'applique à Alchuin, offrant sa Bible à Charlemagne. Les deux autres miniatures appartiennent au Nouveau Testament. Sur celle à la fin du volume, on voit quatre animaux tenant des livres ouverts, sur les feuilles desquels sont tracés des caractères qu'on a reconnus être des *notes tironiennes* (1). Le tout est admirablement conservé.

» Le texte qu'on trouve dans cette Bible est la traduction de saint Jérôme (avec les préfaces de ce saint), revu par Alchuin, par les ordres de Charlemagne. A la fin du volume se lisent des vers, connus sous le nom des épigrammes d'Alchuin, dont voici les deux derniers :

Pro me quisque legas versus orare memento,
Alchuine dicor ego. Tu sine fine vale.

»Divers manuscrits encore existans offrent cette édition d'Alchuin ; mais la question est de savoir quelle époque on doit assigner à chacun d'eux, et si l'un d'eux peut être regardé comme l'original, écrit de la main d'Alchuin, et présenté par lui à Charlemagne.

» Plusieurs de ces manuscrits, par exemple, ceux de Paris, Zurich, etc., de l'aveu unanime des critiques, n'ont été faits que sous Charles le Chauve, ou même plus tard. Un autre, conservé d'abord dans la

(1) On appelle les caractères employés dans l'antiquité pour la tachigraphie, notes tironiennes, de Tiron, affranchi de Cicéron, qui, dit-on, en introduisit l'usage à Rome.

basilique de Saint-Paul, à Rome, n'a échappé à l'incendie qui consuma cette célèbre église que parce que l'humidité du local l'avait fait transporter, quelque temps auparavant, dans la bibliothèque des Bénédictins, à Saint-Calisto, en Transtevire. Les propriétaires de ce Code prétendent qu'il appartenait à Charlemagne, et que c'est par lui qu'il fut donné à l'église de Saint-Paul. Mais nous voyons, par Blanchini, que les savans de Rome eux-mêmes ne sont pas d'accord là-dessus ; et ce qui paraît décisif, c'est que le portrait dont ce Code est orné, et qui offre une tête sans barbe et avec des moustaches, est celui de Charles le Chauve, et ne peut être celui de Charlemagne, dont nous voyons, sur tous les portraits, le menton et les joues enveloppés d'une barbe longue et touffue. Encore un autre manuscrit de l'édition d'Alchuin est celui dont parle le cardinal Baronius dans ses *Annales*, ad ann. 778. Après avoir parlé des ordres donnés par Charlemagne à Alchuin de composer une nouvelle édition correcte de la Bible, il ajoute : « Exstat ejus modi vetus bibliorum Codex, *labor Alchuini*, in Valliscellanâ nostrâ bibliothecâ, ubi velut » ingens thesaurus adservatur. » M. G. *Peignot*, dans une brochure qu'il a publiée il y a quelques mois, dit au sujet de ce passage : « On ne peut guère supposer » qu'Alchuin, homme extrêmement occupé, ait eu le » temps de copier deux fois de sa propre main un li» vre aussi volumineux que la Bible. Or, si la Bible » de Vaucelles (près de Cambrai), *dont parle Baro*» *nius*, est de la main d'Alchuin (et il n'est guère per» mis d'en douter), il est plus que probable que la

» Bible de M. Speyr est la même, ou qu'elle ne se-
» rait pas de la main d'Alchuin. » Ceci est un étrange *quiproquo*, car la Bible dont parle Baronius n'est pas une Bible qui était à Vaucelles en Lorraine, mais bien une qui est encore dans le couvent des Pères de l'Oratoire à *Sancta Maria in Valliscellanâ*, à *Rome*. Blanchini décrit ainsi ce codex Valliscellanus, et comme Italien, il appelle aussi la bibliothèque où elle est conservée *nostra bibliotheca Valliscellana*. Si donc la Bible dont parle Baronius est de la main d'Alchuin, et comme une Bible qui est actuellement à Rome ne peut être la même que celle de M. Speyr, qui est actuellement à Paris, il s'ensuit que, d'après M. G. Peignot, ce n'est pas celle-ci, mais bien le codex Valliscellanus, qui peut prétendre à l'honneur d'être l'autographe d'Alchuin. Cependant, est-il tout-à-fait certain que ce codex Valliscellanus est de la main d'Alchuin? L'opinion de Baronius, quelque poids qu'elle ait ne suffirait pas pour constituer une preuve rigoureuse, et d'ailleurs ces mots du savant cardinal, *labor Alchuini*, n'impliquent pas nécessairement qu'Alchuin l'ait écrit de sa propre main, puisque toute édition des textes corrigée par lui, peut être appelée son travail.

» Blanchini, qui décrit aussi ce codex Valliscellanus, n'en parle pas comme de l'autographe d'Alchuin. L'écriture de ce codex, telle que la montrent les planches publiées par Blanchini, offre bien plus de ressemblance que celle de la Bible Speyr avec l'écriture du codex de S. Paul à Rome, et d'autres dont on sait maintenant qu'ils ne remontent pas au-delà de Charles le Chauve. M. le professeur Hug, dit que les gran-

des initiales du codex Valliscellanus n'offrent pas autant de variété, que l'écriture n'est pas si magnifique (praechtig), mais plus mince et plus délicate (zaerter) que dans le manuscrit Speyr (1).

» Sur le verso du dernier feuillet de ce manuscrit Speyr, est transcrite une décision prise par le chapitre du couvent de Moutier-Grandval dans l'évêché de Bâle, et portant que ce livre ne serait jamais vendu ni transporté ailleurs. Les signataires de cette décision sont morts dans les années 1597 à 1655. Voilà le seul document incontestable sur les migrations de notre manuscrit. Si vous demandez à M. Speyr quel a été le sort de cet ouvrage avant son arrivée à Grandval, il vous apprendra que son manuscrit appartenait à Lothaire Ier, fils de Louis le Débonnaire, qui étant entré dans le couvent de Prum, en Lorraine, où il mourut en 855 (856), y apporta cette Bible; que le couvent de Prum ayant été supprimé vers la fin du XVIe siècle, les moines prirent leur manuscrit et le portèrent à Moutier-Grandval, vers 1589 à 1597.

» Ce récit nous présente ce manuscrit comme existant depuis long-temps à une époque où il n'aurait pas encore existé du tout, s'il fallait en croire un docteur Haenel, qui, d'après *la Quotidienne*, vient de publier un ouvrage où il place l'origine de la Bible de M. Speyr dans le Xe siècle. M. le professeur Hug la fait du moins remonter au IXe, puisqu'il lui paraît

(1) M. Hug, professeur et chanoine à Fribourg en Brisgaw, un des plus célèbres théologiens de l'Allemagne catholique, a publié une notice très-détaillée sur la Bible de M. Speyr, qu'on trouve dans le nouveau journal théologique de Fribourg.

certain qu'elle a été écrite sous Charles le Chauve. D'un autre côté, nous avons vu par les journaux et par des documens que M. Speyr a recueillis, que plusieurs savans français, parmi lesquels figurent des noms qui peuvent faire autorité en pareille matière, regardent la Bible de M. Speyr comme le monument le plus précieux de paléographie, qu'on eût connu jusqu'à présent, ce qui serait trop dire, si cette Bible n'était pas l'autographe offert par Alchuin à Charlemagne.

» *Non nostri est tantas componere lites!*

» Seulement nous pensons qu'il n'y a rien d'improbable à supposer que cet autographe existe encore, et que, dans ce cas-là, ce ne peut être que, ou le codex Valliscellanus, ou la Bible de M. Speyr.

» Si la palme appartenait à celle-ci, il serait assez singulier de trouver la Bible de Charlemagne, non pas dans la bibliothèque des rois sur la tête desquels sa couronne est descendue, mais bien sous l'humble toit d'un bourgeois de Bâle Es. (1). »

2° M. Gustave Haenel, professeur en droit à Leipsick, dans un ouvrage bibliographique qu'il publie sous le titre *Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ, etc., asservantur, fasciculus I,*

(1) Nous avons dû reproduire l'article du *correspondant* tel qu'il a été imprimé; mais il est évident qu'il renferme plusieurs erreurs de détails, notamment dans les miniatures et les dates; le lecteur, pour la pureté du texte, peut se reporter à l'analyse que nous avons donnée des miniatures.

in-4°, ne craint pas d'annoncer hautement, et contrairement à une assertion émanée de lui-même, que ma Bible n'est point du VIIIe siècle, mais seulement du Xe. Je reproduis ici l'article qu'il a jugé à propos de faire insérer, sous la rubrique de Saxe, dans *l'Universel*, journal de la littérature, etc., des 31 août et 1er septembre 1829, n°s 243 et 244 :

SAXE.

« *Leipsig*.—Le docteur Haenel, qui a visité, il y a peu d'années, les bibliothèques publiques de la France, de la Suisse, de l'Espagne, du Portugal, des Pays-Bas et de l'Angleterre, pour rechercher des manuscrits du droit ancien, et qui a profité de cette occasion pour noter les principaux manuscrits de tous genres que possèdent ces bibliothèques, vient de publier la première partie d'un catalogue, sous le titre de *Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ, etc., asservantur, fasciculus I*, in-4°. C'est une nomenclature sèche et brève des manuscrits, qui est faite en partie d'après les catalogues que l'auteur a trouvés sur les lieux. Cependant il a cherché à diminuer l'aridité d'un pareil travail en y joignant des notices historiques sur les diverses bibliothèques ; mais ayant eu à visiter un très-grand nombre de ces établissemens, M. Haenel n'a pu examiner chacun d'eux avec tout le soin nécessaire. Les bibliothécaires jugeront, au reste, jusqu'à quel point les renseignemens qu'il fournit sont exacts. Dans tous les cas, il faut lui savoir gré d'avoir fait un travail dont on sentait le besoin, et qui pourra en provoquer de meilleurs.

» Le premier cahier, qui vient de paraître, ne contient que les manuscrits des bibliothèques d'une partie de la France ; l'auteur n'est encore parvenu, dans sa disposition alphabétique, que jusqu'à Paris. Pour ce qui regarde les monumens littéraires que renferme cette capitale, les matériaux n'ont pas manqué à M. Haenel, qui n'a pas été embarrassé pour recueillir des notes nombreuses et exactes ; aussi parle-t-il, non-seulement des bibliothèques publiques, mais encore des collections particulières, des archives, des cabinets de médailles, qui pourtant n'entraient pas dans son plan, etc. Parmi les notes critiques de ce volume, il y en a une dans laquelle l'auteur soutient que la Bible manuscrite que M. Speyr-Passavant a fait voir et mise en vente à Paris, il n'y a pas longtemps, n'est point, comme on l'a prétendu, celle que le fameux Alchuin présenta à Charlemagne ; des preuves paléographiques assignent au xe siècle l'époque à laquelle cette Bible a dû être écrite. »

Et dans *la Quotidienne* du 2 septembre 1829, n° 245.—« Le docteur Haenel, qui a visité il y a peu d'années les bibliothèques publiques de la France, de la Suisse, de l'Espagne, du Portugal, des Pays-Bas et de l'Angleterre, pour rechercher des manuscrits du droit ancien, et qui a profité de cette occasion pour noter les principaux manuscrits de tous genres que possèdent ces bibliothèques, vient de publier la première partie d'un catalogue, sous le titre de *Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ, etc., asservantur, fasciculus I*, in-4°. Parmi les

notes critiques de ce volume, il y en a une dans laquelle l'auteur soutient que la Bible manuscrite que M. Speyr-Passavant a fait voir et mise en vente à Paris, il n'y a pas long-temps, n'est point, comme on l'a prétendu, celle qu'Alchuin présenta à Charlemagne; des preuves paléographiques assignent au xe siècle l'époque à laquelle cette Bible a dû être écrite.»

L'Universel, dans deux de ses feuilles, des 19 et 20 janv. 1829, n°s 19 et 20, et du 26 juin 1829, n° 177, avait déjà publié les articles ci-dessous (les 19 et 20 janv. 1829). — « M. de Speyr-Passavant de Bâle en Suisse, vient d'arriver à Paris, avec une Bible manuscrite bien complète, non moins remarquable par son ancienneté que par sa belle conservation. La forme des caractères, le genre des abréviations et surtout une des miniatures dont elle est ornée, et qui représente Alchuin offrant le manuscrit à Charlemagne, encore roi et pas encore empereur, puisqu'il ne porte que le bâton royal, tout concourt à prouver que cette Bible est incontestablement un monument carlovingien. Les marques des sceaux, ainsi que les caractères tironiens que l'on y trouve, la rendent encore plus précieuse. On prétend que c'est le seul manuscrit qui contienne le texte complet des épigrammes d'Alchuin. »

Et le 26 juin. — « Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la belle Bible manuscrite appartenant à M. de Speyr-Passavant, que l'on prétend avoir été écrite par Alchuin et offerte par lui à Charlemagne

en 778. M. de Speyr, qui était venu en France pour céder son manuscrit à la Bibliothèque du roi, est à la veille de retourner en Suisse, sa patrie, remportant ce précieux monument paléographique. On doit regretter que des engagemens déjà contractés et l'exiguité des fonds affectés aux acquisitions de ce genre, n'aient pas permis d'assurer à la France la possession de ce manuscrit. »

La publicité que M. Haenel a donc voulu donner à la manifestation d'une opinion que d'autres à sa place auraient eu la prudence de ne pas risquer, puisqu'elle le mettait en opposition avec lui-même, a rendu nécessaire l'explication de certains faits.

La Quotidienne et le *Journal des Cultes* contiennent la réponse que j'ai faite à l'expression tardive de la nouvelle opinion de M. G. Haenel.

Le *Journal des Cultes* dit, en date du 12 septembre 1829, n° 36 :

« M. de Speyr-Passavant, possesseur d'une superbe Bible manuscrite, qu'il assure, d'après les témoignages d'un grand nombre de savans, être la copie même faite par le célèbre Alchuin, et présentée par lui à Charlemagne, nous écrit pour réclamer contre les assertions de M. le docteur Haenel, qui, dans un ouvrage récent, élève des doutes sur l'authenticité de cette Bible. M. de Speyr croit pouvoir établir, par des signes irrécusables, que son manuscrit est l'original de la Bible Valliscellana, regardée jusqu'à présent comme la plus ancienne, et qui, d'après des monumens incontestés, fut offerte à l'église de Saint-

Laurent, à Rome, par le sous-diacre Juvenianus. Nous ne pouvons entrer dans cette discussion, mais nous tiendrons la lettre de M. Speyr à la disposition des savans en paléographie et en diplomatique qui désireraient la consulter. »

La Quotidienne en date du 16 septembre 1829, n° 259, contient la lettre suivante :

AU RÉDACTEUR.

« Monsieur, vous avez rapporté, d'après l'ouvrage de M. le docteur Haenel, que la Bible manuscrite que j'ai exposée à Paris n'est point celle que le fameux Alchuin présenta à Charlemagne, et que des preuves paléographiques assignent au xe siècle l'époque à laquelle cette Bible a dû être écrite. Dans les nombreuses compulsations auxquelles M. Haenel a dû se livrer pour composer un ouvrage de l'importance de celui qu'il publie, il aura pu lire à la Bibliothèque royale de Paris, dans *Blanchini, Évangeliorum Quadruplex*, tom. IV, tab. VIII, pars II, que le manuscrit que je possède est identiquement l'original de la *Bible des PP. de l'Oratoire Saint-Philippe à Sancta Maria in Valliscelland*, offerte à l'église de Saint-Laurent à Rome, par *Juvenianus subdiaconus*.

» Il ne s'agit point ici, M. le rédacteur, d'un objet de simple amour-propre ; la paléographie-diplomatique elle-même, que le docteur Haenel invoque, est intéressée à la constatation de l'authenticité de la Bible offerte à Charlemagne par Alchuin. Des preuves paléo-

graphiques, dit M. Haenel, assignent au xe siècle l'époque à laquelle a dû être écrite la Bible que je possède. Mais il a lui-même étudié avec soin mon manuscrit, et lui-même a rendu hommage à l'authenticité de la Bible d'Alchuin. J'ignore sur quelles preuves paléographiques ou diplomatiques il croit pouvoir baser aujourd'hui une opinion opposée. L'authenticité de mon manuscrit est incontestée, et les honorables suffrages (pour ne citer ici que ceux des savans français) de MM. van Praet, de Bure, frères, Charles Nodier, baron Walcknaer, J.-J. Champollion, etc., sont d'un poids qui contrebalancent avec avantage l'opinion isolée de M. Haenel, qu'il me serait facile de mettre en opposition avec lui-même, en produisant sa signature qu'il fut jaloux d'allier à celles des savans nombreux de tous les états; et certes, la conservation merveilleuse et unique du manuscrit d'Alchuin durant tant de siècles par les grands soins des pères Bénédictins, et qui est pour cet ordre illustre un titre de plus à la reconnaissance de la république des lettres, a pu mettre M. Gustave Haenel, docteur en droit à Leipsick, à l'abri des erreurs paléographiques et diplomatiques. Je prie en outre M. Haenel (ou tout autre) de comparer la Bible d'Alchuin, quand il voudra ou pourra, avec tous les manuscrits de ce genre de Caroline, dans la Bibliothèque royale des manuscrits, et avec tous ceux qui sont à Rome, spécifiés et démontrés dans le *Nouveau Traité de diplomatique des pères Bénédictins*; Paris, 6 vol. in-4°, *avec planches*, et dans les ouvrages de Baronius, Mabillon, Baluze et Blanchini, et certes il se con-

vaincra par là de l'authenticité de l'œuvre d'Alchuin, dont je suis propriétaire.

» Je suis, Monsieur, etc.

» DE SPEYR-PASSAVANT (*de Bâle.*) »

« Nous avons vu le manuscrit dont il est question dans cette lettre, et l'époque indiquée en paraît parfaitement constatée par la forme de ses caractères majuscules, qui sont absolument les mêmes que ceux du *Virgile* du Vatican, par la belle forme des caractères du corps du volume qui sont de *l'onciale minuscule*, par les lignes écrites sur fond pourpre, les ornemens argentés, les costumes des personnages représentés dans les miniatures, le luxe tout oriental des détails d'architecture, etc., etc.

» *Le directeur-gérant*, LAURENTIE. »

Monsieur G. Peignot, inspecteur de l'Académie royale à Dijon.

Une autorité infiniment respectable, et dont l'opinion est d'un si grand poids en matière bibliographique, M. G. Peignot, de Dijon, avait écrit dans deux lettres publiées par lui, et adressées à M. C.-N. Amanton, les 5 et 12 février 1829, « *que c'est à* » *tort qu'on a dit que la Bible de M. de Speyr-Pas-* » *savant* ÉTAIT CERTAINEMENT *le monument de pa-* » *léographie* LE PLUS PRÉCIEUX *que l'on ait connu* » *jusqu'à présent.* » M. Peignot citait à l'appui de son opinion les Heures *dites* de Charlemagne,

écrites *par Godescalc* (1), et qui font partie de la bibliothèque particulière du Roi, au Louvre; et il les regardait *comme pouvant rivaliser d'antiquité, de richesse et d'exécution*. Il résulte donc bien clairement de la note qu'on vient de lire, que ces Heures, *dites* de Charlemagne, sont contemporaines du règne de Charles le Chauve et de la Bible écrite pour ce prince par *Vivien;* n'en résulte-t-il pas plus clairement encore que ce serait une bien pitoyable recommandation pour ma Bible d'être contemporaine des Heures écrites par Godescalc ! Au surplus, le rapprochement de mon superbe manuscrit avec les Heures de Godescalc, citées pour *type*, a pu facilement être fait par les savans bibliographes de Paris, et leur

(1) Le *Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique*, Paris, imprimerie de Mame frères, 1810, tom. VII, pag. 480 et 529, nous donne la date certaine :

« *Godescalque, Godescalc*, célèbre bénédictin, né en Allemagne, passa à Rome, et de là dans l'Orient; de retour en Italie, l'an 847, Raban, achevêque de Mayence, l'anathématisa l'an 848, dans un concile. Le malheureux Godescalc fut dégradé du sacerdoce, et fouetté publiquement, en présence de Charles le Chauve, et enfermé dans l'abbaye de Hautvilliers. Il écrivit deux confessions. Saint Remi, archevêque de Lyon, prit son parti, mais il ne fut pas écouté. Godescalc mourut dans sa prison en 868. »

Et le *Dictionnaire géographique des Gaules de la France;* Amsterdam, 1764, tom. III, pag. 738. « *Hautvilliers*, en Champagne, diocèse de Reims, parlement de Paris, intendance de Châlons, élection d'Epernay : il y a une abbaye d'hommes, de l'ordre de Saint-Benoît et de la congrégation de Saint-Vannes. Elle a été fondée en 670 par saint Nivard, archevêque de Reims. C'est dans ce monastère que fut mis en pénitence Godescalc, l'an 848, et y mourut l'an 868, moine de l'abbaye d'Orbois, condamné par Raban, archevêque de Mayence, et par Hincmar, archevêque de Reims, comme ayant des sentimens erronés sur la prédestination. »

opinion sur l'authenticité de la Bible d'Alchuin ne permet plus de douter que l'autographe du célèbre moine du VIIIe siècle ne soit *ma propriété bien avérée, bien incontestablement établie.*

Une Bible signalée aussi par M. G. Peignot, et qui aurait été conservée, selon lui, à Vaucelles, près de Cambrai, et qui n'est pourtant que celle qu'on voit à Rome dans le couvent de *S. Maria in Valliscellaná*, ou pères de l'Oratoire, et *dont parle Blanchini*, dans son *Quadruplex Évangeliorum*, *écrite par un Juvenianus subdiaconus*, mais qui n'a jamais été à Vaucelles, *a seule* pu induire M. Peignot en erreur par la conformité des deux noms latins : *Vaucelles, Valliscellana*, et *S. Maria in Valliscellaná*. Le fait est qu'il n'y a jamais eu de Bible célèbre à Vaucelles, près de Cambrai.

Je dois me hâter de déclarer hautement, et avec la plus vive reconnaissance, que quelques notes et documens que j'ai eu l'honneur d'adresser à M. G. Peignot, ont amené de sa part la rétractation la plus franche, la plus loyale, de l'opinion qu'il avait émise. Je dois au public, à ma propre satisfaction, à l'honneur de M. G. Peignot, de reproduire ici les expressions même de la lettre qu'il a eu la bonté de m'écrire.

« Dijon, le 24 juillet 1829.

» Je suis bien éloigné de me formaliser de la cri-
» tique que l'on vous a faite de mes lettres imprimées ;
» au contraire, j'en remercie l'auteur (1). Toutes les

(1) *Voyez* parmi les *certificats de MM. les savans*, celui n° 24, qui rectifie cette erreur.

» fois que l'on m'éclaire, on me rend un grand ser-
» vice, et on peut compter sur ma reconnaissance.
» Comment ne commettrais-je pas des erreurs, vivant
» au fond de la province, et n'écrivant souvent que
» de souvenir!

» *Signé* G. PEIGNOT. »

Puisse M. Peignot lire ici tout ce que m'ont inspiré d'estime pour lui les bontés dont il a bien voulu rendre l'objet un étranger qui était totalement inconnu de lui, et qui ne le connaît encore que par une correspondance d'un intérêt si grand pour la science, par les lumières qu'il s'est plu à y répandre, et qui n'a d'égal que la parfaite reconnaissance et le respect le plus profond qu'il m'a inspirés (1-2)!

(1) *Voir*, à la fin de cette notice, les *Lettres de M. G. Peignot*, telles qu'il les a publiées.

(2) Extrait du journal de Dijon, du 1er juillet 1829, (n° 52.) « On lit dans *la Quotidienne* : M. de Speyr-Passavant, de Bâle en Suisse, venu en France pour offrir à la Bibliothèque du Roi *une Bible manuscrite d'Alchuin, offerte à Charlemagne en* 778, est à la veille de retourner dans sa patrie, remportant ce précieux monument. M. le vicomte Siméon lui a écrit, au nom du ministère de l'intérieur, « qu'il regrettoit de ne pouvoir faire, faute de fonds, l'ac-
» quisition de cet *unique autographe.* » « Nous pourrions opposer à l'assertion que contiennent les *deux derniers mots* de cet article, des lettres du savant bibliographe M. G. Peignot, en date des 5 et 12 février 1829, et qu'il a publiées sous ce titre : *Lettres à M. C.-N. Amanton, sur deux manuscrits précieux du temps de Charlemagne.* M. Peignot prouve en effet, par ces lettres, « qu'il existe en France un
» monument qui, certainement, peut au moins rivaliser d'antiquité, de
» richesse et d'exécution avec le manuscrit de M. de Speyr, et que
» c'est à tort que l'on a dit que ce manuscrit étoit *certainement le*

OPINIONS DES JOURNAUX.

M. de Speyr-Passavant, de Bâle en Suisse, vient d'apporter à Paris une Bible manuscrite, certainement le monument le plus précieux de paléographie que l'on ait connu jusqu'à présent. Une des miniatures dont elle est ornée représente Alchuin offrant ce manuscrit à Charlemagne encore Roi et pas encore Empereur, puisqu'il ne porte que le bâton royal. Elle est surtout inappréciable sous le rapport des sceaux, des caractères tironniens, et elle est la seule qui contienne le texte complet des Epigrammes d'Alchuin. Les certificats des savans qui ont déjà vu cette Bible sont extrêmement honorables et satisfaisans; on peut citer, entre autres, ceux de MM. Van Praet, de Bure frères, marquis de Fortia, Valery, de la société des Bibliophiles; Dumersan, Guerard, le chevalier Artaud, Saint-Martin, Charles Nodier, Flocon, baron de Walcknaer, etc., etc. M. de Speyr a eu l'honneur de

» *monument de paléographie le plus précieux* que l'on ait connu jus-
» qu'à présent. »

» Toutefois ce n'est pas de cela qu'il s'agit aujourd'hui, mais seulement d'annoncer que nous sommes informés par des lettres de M. de Speyr à M. Peignot, qu'à son passage à Dijon, il nous procurera la satisfaction de voir *le manuscrit précieux d'Alchuin* (*Bible de Charlemagne*), *dont il est l'heureux possesseur;* et nous ne doutons nullement que M. de Speyr ne se fasse un plaisir de montrer *ce trésor de paléographie* aux amateurs de cette ville, chez lesquels ce monument ne sauroit manquer d'exciter un grand intérêt de curiosité.

» C. N. Amanton. »

montrer cette Bible de Charlemagne à S. M., à Madame la Dauphine, à MADAME, duchesse de Berri, et à LL. AA. RR. Mgr le duc de Bordeaux et MADEMOISELLE, qui ont daigné lui adresser les paroles les plus obligeantes.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a bien voulu admettre M. de Speyr dans une de ses séances, et le féliciter de la possession d'un si rare trésor. Tous les savans et tous les hommes de lettres qui ont vu ce manuscrit original, si correct, si complet, si admirable, ont manifesté unanimement le désir qu'il ne sortît pas de France.

(*Journal des Débats* du 22-23 janvier 1829.)

M. de Speyr-Passavant, de Bâle en Suisse, vient d'apporter à Paris une Bible manuscrite, qui est certainement le monument le plus précieux de paléographie que l'on ait connu jusqu'à présent. Une des miniatures dont elle est ornée représente Alchuin offrant ce manuscrit à Charlemagne encore Roi et pas encore Empereur, puisqu'il ne porte que le bâton royal. Elle est surtout inappréciable sous le rapport des sceaux, des caractères tironiens, et elle est la seule qui contienne le texte complet des Epigrammes d'Alchuin. Les certificats des savans qui ont déjà vu cette Bible sont extrêmement honorables et satisfaisans; on peut citer, entre autres, ceux de MM. Van Praet, de Bure frères, marquis de Fortia, Valery, de la société des Bibliophiles; Dumersan, Guerard, le chevalier Artaud, Saint-Martin, Charles Nodier, Flocon, baron de Walcknaer, etc., etc. M. de Speyr

a eu l'honneur de montrer cette Bible de Charlemagne à S. M., à Madame la Dauphine, à MADAME, duchesse de Berri, et à LL. AA. RR. Mgr le duc de Bordeaux et MADEMOISELLE, et à Mgr l'archevêque de Paris, qui ont daigné lui adresser les paroles les plus obligeantes.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a bien voulu admettre M. de Speyr dans une de ses séances, et le féliciter de la possession d'un si rare trésor. Tous les savans et tous les hommes de lettres qui ont vu ce manuscrit original, si correct, si complet, si admirable, ont manifesté unanimement le désir qu'il ne sortît pas de France.

(*Quotidienne* du 26 janvier, et *Moniteur* du 27 janvier 1829.)

M. de Speyr-Passavant, citoyen de Bâle en Suisse, a déposé, depuis quinze jours, à la Chambre des Députés, une Bible latine manuscrite qui avait déjà été vue et examinée par tous les savans et les littérateurs distingués de la capitale. Tout porte à croire, d'après les certificats qu'a recueillis, sur un *album*, M. de Speyr-Passavant, que c'est la Bible même de Charlemagne, qui lui fut offerte par Alchuin; elle contient les sceaux du temps, les caractères tironiens, le bâton royal et le texte complet des Epigrammes d'Alchuin, qui ne se trouvent ni dans la Bible Caroline du Vatican, ni dans celle de notre Bibliothèque royale, à Paris. Ce magnifique volume, que nous avons aussi examiné, est dans un état parfait de conservation. On doit le considérer comme un monument précieux, par son antiquité, pour la religion, la littérature, l'his-

toire et la calligraphie, et digne de prendre sa place à la Bibliothèque du Roi.

(*Le Constitutionnel* du 14 février 1829.)

M. de Speyr-Passavant, de Bâle en Suisse, venu en France pour offrir à la Bibliothèque du Roi une Bible manuscrite d'Alchuin, offerte à Charlemagne en 778, est à la veille de retourner dans sa patrie, remportant ce précieux monument. M. le vicomte Siméon lui a écrit au nom du ministre de l'intérieur, qu'il regrettait de ne pouvoir faire, faute de fonds, l'acquisition de cet unique autographe.

(*La Quotidienne* du 25 juin 1829.)

Quelques journaux ont déjà entretenu le public d'un manuscrit d'une haute importance que M. de Speyr-Passavant, de Bâle, a apporté à Paris, pour l'offrir au gouvernement français. C'est une Bible dont on fait remonter l'origine jusqu'au temps de Charlemagne, avant qu'il eût pris le titre d'Empereur. On croit qu'elle a été écrite vers l'an 778, par le savant Alchuin. Ce précieux travail a semblé à peu près contemporain du livre d'*Heures* du même prince, que l'on conserve encore aujourd'hui dans la Bibliothèque du Roi.

C'est un in-folio très-grand, dont la couverture en bois vermoulu a été récemment revêtue d'un velours noir; il y a seize bossettes dorées, et qui sont toutes postérieures au livre : le parchemin est délié, l'écriture très-lisible, sauf les abréviations des notes tiro-

niennes. Il y a trente-quatre grandes lettres initiales et beaucoup de petites, des sceaux très-remarquables, des monogrammes, et quatre grandes miniatures dont les couleurs et les dorures sont d'un éclat et d'une conservation admirables. La première est un tableau de la création, la seconde montre Alchuin offrant son livre à Charlemagne, la troisième contient le Sauveur, les quatre Évangélistes et les quatre grands Prophètes; la dernière enfin a rapport au livre même, et accompagne les Epigrammes d'Alchuin. Les têtes d'hommes sont en général d'un mauvais goût; les palmettes et les enroulemens qui accompagnent les initiales sont plus gracieux et plus corrects. Les chapiteaux des colonnes et les arcs à plein cintre qu'on voit sur la quatrième feuille des miniatures, sont très-curieux, en ce qu'ils peuvent donner des renseignemens sur l'état de l'architecture au VIIIe siècle.

L'intention de M. de Speyr était de céder sa Bible pour un prix dont on serait convenu, et qui lui eût offert un bénéfice sur les sommes qu'il a dépensées pour l'acquérir et la transporter à Paris. En ce moment il se dispose à repartir avec le regret d'avoir vu ses offres rejetées, sans qu'on lui ait fait aucune amiable proposition ; les nombreux pourparlers n'ayant pu conduire le gouvernement à fixer une valeur quelconque à son manuscrit. Il emporte avec lui les témoignages les moins équivoques du haut prix que les savans attachent à ce monument dont il a su, le premier, reconnaître la valeur, et dont la place semblait si bien marquée dans la Bibliothèque du Roi.

Cette Bible a été mise sous nos yeux, et M. de

Speyr nous a en même temps produit les notes et titres qui établissent son authenticité. Voici un résumé de ces documens dont l'exactitude n'a pas été contestée :

Le testament de Charlemagne contient une disposition qui se rapporte à une Bible semblable. L'an 855, Lothaire Ier entra dans le couvent de Prum en Lorraine, y prit l'habit de moine et y mourut. Dans un diplôme, accordé à l'abbaye de Prum, ce prince fait mention des images et des caractères en or, dont était orné le commencement des manuscrits qu'il avait donnés à son gouverneur. Vers la fin du XVIe siècle le couvent de Prum ayant été dissous, les Bénédictins transportèrent cette Bible à Grandisvallis : l'acte de propriété des religieux, qui se lit sur le verso du dernier feuillet, a été écrit entre 1589 et 1597. L'an 1793, environ, cette Bible fut vendue avec tous les biens qui avaient appartenu au couvent de Grandisvallis ; et, enfin, en 1822, elle était dans les mains de M. Bennot, vice-président du tribunal de Delémont, duquel M. de Speyr l'a acquise le 19 mars de la même année.

La société des Bibliophiles, presque tous les administrateurs et conservateurs des bibliothèques de Paris, MM. Van Praet, Walcknaer, Champollion, l'abbé Labouderie, etc., estiment que ce monument se rapporte bien à la date qui lui est assignée par les aperçus historiques que nous venons de rapporter.

L'état de la peinture, les costumes, l'exécution de l'écriture, la disposition des mots, leur forme, celle

des lettres, l'absence même des points sur les *i* et les *y* justifient l'opinion générale sur cette antiquité; il ne s'est trouvé personne qui la contestât. Ce livre a donc réellement une grande importance; il est le seul qui contienne le texte complet des Epigrammes d'Alchuin; confronté avec les éditions actuelles, il offre des différences qu'il serait d'un haut intérêt de faire exactement connaître. Il pourra servir à mettre en évidence toutes les altérations qui ont eu lieu dans les écritures depuis Charlemagne. On sait que ce prince avait ordonné qu'on rétablît dans toute sa pureté la version de saint Jérôme. Le manuscrit dont nous parlons est le produit de ce travail et la souche de toutes les copies complètes, faites médiatement ou immédiatement, depuis cette époque, de la version précitée.

Comparé avec les Bibles imprimées, le manuscrit de M. de Speyr montrera tous les changemens apportés par Clément VIII à la version de saint Jérôme. Ce pape, malgré les corrections faites à la Vulgate sous Sixte-Quint, donna lui-même une édition latine; il déclare dans sa préface que, quoiqu'il ait pris la version de saint Jérôme, il a conservé plusieurs passages de la Vulgate ancienne ou *italique*, et c'est sur son édition que toutes nos Bibles actuelles ont été copiées.

Il est réellement fâcheux que le gouvernement n'ait pas cru devoir acheter un manuscrit qui se recommande à tant de titres; il aurait pu offrir un prix, et sans doute le propriétaire se serait contenté d'un bénéfice raisonnable; on aurait même pu diviser le paie-

ment en plusieurs termes, si la dépense eût paru trop forte pour une seule année.

Alchuin, né en Angleterre vers 734, fut attiré en France par Charlemagne, qui le nomma son aumônier ; il mourut le 19 mai 804 à son abbaye de Saint-Martin de Tours, où il s'était retiré depuis trois ans.

(*La Gazette des Cultes* du 27 juin 1829, n° 14.)

Nous apprenons que la précieuse Bible offerte à Charlemagne par Alchuin vers l'an 778, si digne des archives royales par son authenticité généralement reconnue, est prête à échapper à nos bibliothèques.

M. de Speyr-Passavant, propriétaire de ce monument précieux, l'unique autographe d'Alchuin, se dispose à quitter Paris sous peu de jours pour se rendre en Angleterre.

Nous avons vu ce monument précieux, qui est le seul manuscrit de Charlemagne existant en France. Il est de la plus belle conservation. Les vignettes donnent une idée parfaite des costumes, de l'architecture et de l'état de l'art du dessin à cette époque reculée. L'authenticité de ce manuscrit est attestée par tous les savans. Cet ouvrage manque à la Bibliothèque du Roi et serait digne d'enrichir ce dépôt célèbre. Il faut espérer que le gouvernement n'attachera pas moins d'importance à cet ouvrage qu'au zodiaque de Denderah, qui a été acquis par les deux ministres de la maison du Roi et de l'intérieur.

(*La Gazette de France* du 26 août 1829, et *l'Écho français* du même jour.)

CERTIFICATS DES SAVANS DE LA CAPITALE.

1. « Le chevalier d'Horrer, chargé d'affaires de » France en Suisse, a vu avec infiniment de plaisir » et d'intérêt la Bible d'Alchuin, l'un des monumens » les plus curieux du temps de Charlemagne. »

---

2. « J'ai vu et admiré la magnifique Bible de » Charlemagne. C'est une véritable médaille du » temps !

Paris, ce 10 décembre 1828.

» DUMERSAN,
» Du cabinet des Médailles de la Bibliothèque du Roi. »

---

3. « Le manuscrit de la Bible latine a été commu- » niqué à la Bibliothèque du Roi, et reconnu pour » un des plus beaux et des plus anciens manuscrits de » ce genre.

» J.-J. CHAMPOLLION FIGEAC,
» Conservateur des Manuscrits à la Bibliothèque de Roi. »

---

4. « J'ai vu avec une admiration égale cette pré- » cieuse Bible qui a été offerte par Alchuin à Char- » lemagne.

» VAN PRAET,
» L'un des conservateurs de la Bibliothèque du Roi. »

5. « Je partage entièrement l'admiration des bi-
» bliophiles pour ce beau monument de la fin du
» VIIIe siècle.

» THORY,
» Professeur de littérature grecque. »

6. « Je la regarde comme plus ancienne et plus
» belle que celle dite de Charles le Chauve, qui est
» conservée dans la Bibliothèque du Roi (1).

» GUERARD,
» Employé du cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi. »

7. « Nous avons vu avec la plus vive satisfaction
» et le plus grand étonnement, la Bible de Charlema-
» gne, pour la conservation étonnante dans laquelle
» elle est parvenue jusqu'à nous. Nous n'en connais-
» sons pas de plus ancienne.

» Paris, le 10 décembre 1828.

» DE BURE frères,
« Libraires du Roi et de la Bibliothèque du Roi. »

8. « J'ai vu avec beaucoup de plaisir cette Bible.

» HYACINTHE,
» Archevêque de Paris. »

(1) Voir, dans le *Nouveau Traité de Diplomatique*, Paris, 1757, tom. III, p. 133 et 134, *note* (1), la description que donne cet ouvrage de la Bible offerte par Vivien à Charles le Chauve.

9. « J'ai vu et admiré la belle Bible de M. de Speyr-
» Passavant; il me paraît qu'il existe des différences
» très-remarquables entre cette Bible et la Caroline
» que don Chiaramonti, bibliothécaire en chef de
» Saint-Paul à Rome, et depuis souverain pontife
» sous le nom de Pie VII, aimait à montrer aux
» étrangers qui visitaient cette basilique.

» Ces différences portent 1° sur les sceaux; 2° les
» caractères *tironiens*, inventés par un affranchi de
» *Cicéron;* 3° le bâton royal; et 4° les Epigrammes
» d'Alchuin, qui ne se trouvent pas dans la Caroline
» *de Rome* (1).

» Paris, ce 13 décembre 1828.

» Le chevalier ARTAUD,

» Ancien chargé d'affaires de France à Rome, membre de la so-
» ciété des Bibliophiles de France. »

---

10. « J'ai vu et admiré avec le plus grand plaisir
» le beau manuscrit que M. de Speyr a eu la bonté
» de me communiquer. Je le regarde comme le plus
» beau monument paléographique qui existe encore
» du temps des Carlovingiens.

» Paris, le 13 décembre 1828.

» J. SAINT-MARTIN,

» Administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal. »

(1) Voir, dans le *Nouveau Traité de Diplomatique*, Paris, 1757, tom III, p. 125, et *note* (1), la description que donne cet ouvrage de la Bible de Saint-Paul de Rome, écrite du temps de Charles le Chauve.

11. « Après avoir examiné avec beaucoup d'at-
» tention la Bible manuscrite de M. de Speyr-Passa-
» vant, je la crois *du temps d'Alchuin*, et parfaite-
» ment bien conservée. Elle m'a paru un des monu-
» mens *les plus précieux du temps de Charlemagne,*
» et digne d'être confrontée aux éditions de la Bible
» latine pour servir *de type* à une nouvelle édition.
» Paris, le 14 décembre 1828.

» Le marquis DE FORTIA. »

12. « J'ai vu et admiré la Bible manuscrite, pos-
» sédée par M. de Speyr-Passavant, d'une si belle
» conservation malgré son antiquité. Ce précieux
» manuscrit m'a semblé, par le caractère et le goût
» des vignettes, véritablement contemporain du li-
» vre d'*Heures* de Charlemagne, placé dans la biblio-
» thèque du cabinet.

» VALERY,
» Conservateur, administrateur des Bibliothèques particulières
» du Roi. »

13. « Je ne connais point de manuscrit *plus im-*
» *portant et plus curieux* que la Bible de M. de
» Speyr. Il me paraît démontré qu'elle est du temps
» d'*Alchuin* et peut être *originale*. Elle est surtout
» inappréciable sous le rapport *des sceaux* et comme
» *la seule* qui contienne le *texte complet* des Epi-

» grammes. Je ne doute pas qu'elle ne puisse jeter
» de grandes lumières sur l'émendation des saintes
» lettres.

» Paris, ce 16 décembre 1828.

» CHARLES NODIER,
» Bibliothécaire de l'Arsenal. »

---

14. « J'ai examiné avec soin le beau manuscrit de la
» Bible latine que m'a montré M. de Speyr-Passavant.
» Il est certainement, comme monument paléogra-
» phique du VIIIe et IXe siècle, *un des plus précieux*
» dont on puisse faire l'acquisition. Les vignet-
» tes à colonnes qui contiennent la table des ma-
» tières, peuvent aussi jeter du jour sur l'état de
» l'architecture à cette obscure époque de l'histoire
» d'Europe. Je désire avec tous les amis des lettres
» que ce manuscrit reste en France.

» Paris, ce 19 décembre 1828.

» Baron WALCKNAER,
» Membre de l'Institut. »

---

15. « La société des Bibliophiles français a vu
» avec le plus vif intérêt le manuscrit de la Bible qui
» lui a été présenté par M. de Speyr-Passavant. Elle
» estime qu'il est d'une haute antiquité, très-com-
» plet, et que sa parfaite conservation en fait l'un
» des plus rares et des plus précieux manuscrits con-
» nus. La société exprime le désir qu'il puisse rester
» en France.

» Paris, 5 janvier 1829.

» Marquis DU ROURE, président; E. DU CHATEL;

» baron HÉLY D'OISSEL; le comte JUSTE DE NOAILLES; » le chevalier ARTAUD; MALARTIC; DE LA PORTE; » l'abbé LABOUDERIE; le marquis DE FORTIA; le mar- » quis DE CHATEAUGIRON, secrétaire. »

---

16. « J'ai vu et examiné avec un véritable intérêt » le précieux volume qu'a bien voulu me communi- » quer M. de Speyr-Passavant, et je pense que, comme » monument historique, sa place est indiquée dans » l'une de nos deux bibliothèques royales.

» ANT.-AUGUSTE RENOUARD. »

---

17. « Ce volume est un monument précieux par » son antiquité, pour la religion, la littérature, l'his- » toire et la calligraphie, et digne de la Bibliothèque » du Roi. FIRMIN DIDOT. »

---

18. « J'ai vu et admiré le manuscrit, que je crois » d'Alchuin, appartenant à M. de Speyr-Passavant, » de Bâle.

» Paris, le 9 février 1829.

» M.-H. LUSCOMBE, évêque. »

---

19. « J'ai examiné avec le plus vif intérêt la Bible » dont M. de Speyr est possesseur, et je fais des vœux » pour que ce magnifique monument ne sorte pas de » France.

» Paris, le 9 février 1829.

» G.-A. CRAPELET. »

20. « L'état de la peinture, sa marche et sa déca-
» dence, peuvent servir à préciser l'âge des manuscrits
» d'une manière non moins positive que la disposition
» et l'exécution de l'écriture. La bibliothèque du Vati-
» can possède un rouleau d'environ 30 pieds de long sur
» lequel est peinte l'histoire de Josué. On croit cette
» peinture du ve ou vi^e siècle. Le Virgile, le Térence,
» contiennent aussi des miniatures bien remarquables
» et bien utiles pour établir l'état de décadence pro-
» gressif de la peinture du ive au viie siècle. Ces mi-
» niatures m'ont paru avoir des rapports si évidens
» avec celles qui ornent la Bible de M. de Speyr-
» Passavant, il y a une si grande analogie de costu-
» mes et d'exécution, que je suis convaincu qu'on
» peut en déduire une preuve de plus et des plus po-
» sitives en faveur de l'authenticité de ce précieux
» manuscrit.

» Paris, le 15 mars 1829.

» C. Bonnard, de Rome. »

---

21. « Ce monument incomparable et unique de
» notre ancienne monarchie est un des objets les
» plus précieux dont la conservation soit à désirer
» pour la France.

» Paris, le 9 mai 1829.

» Marquis de Bruyère. »

---

22. « J'ai parcouru avec autant de soin que d'ad-
» miration le manuscrit offert à la France par M. de

» Speyr-Passavant : ce monument, le plus précieux » qui puisse exister en Europe par son antiquité, » par son auteur, par l'importance du texte, par » la réunion des caractères nombreux qui en dis- » tinguent spécialement la paléographie, dont il » serait trop long de particulariser ici le mérite, » reconnu supérieur à tous précédens par les éru- » dits, me paraît une acquisition désirable sous tous » les rapports pour notre patrie, et je saisis avec em- » pressement l'occasion qui m'est offerte d'unir mes » vœux aux leurs, et d'adhérer, *par conviction in- » time*, au jugement qu'ils ont porté sur cet autogra- » phe (*joyau unique*), et au vœu qu'ils ont manifesté » pour qu'il enrichisse nos trésors littéraires.

» Paris, le 18 juin 1829.

» DE SAINT PONS. »

---

23. « Le docteur Beaude a examiné avec vénéra- » tion le célèbre manuscrit que possède M. de Speyr, » et regrette sans doute avec tous ses compatriotes » l'incurie du gouvernement qui laisse échapper un » trésor aussi précieux. »

---

24. « Invité à particulariser l'opinion générale » que j'ai manifestée, le 18 juin dernier, sur l'impor- » tance du manuscrit de la Bible d'Alchuin, à l'égard » des assertions contenues dans deux lettres du 5 et » du 12 février, mentionnées dans le *Journal de » Dijon*, du 1er de ce mois de juillet, comparative-

» ment au manuscrit d'*Heures* dites *de Charlemagne*, et relativement à la date de l'an 780 y énoncée par le dernier distique d'une pièce de 48 vers » de Godescalc, son auteur; je me crois fondé à soutenir que cette date, prise pour celle desdites *Heures*, ne peut nécessairement s'entendre que de celle » du voyage de Charlemagne à Rome, et du baptême » de Carloman, son fils, sous le nom de Pépin, par » le pape Adrien; que le texte latin de cette pièce de » vers est même formel, et sa traduction française » plus élaborée que fidèle; que l'auteur Godescalc » écrivait vers le milieu du IXe siècle; que sa doctrine et sa personne furent condamnées par les évêques en 848, et qu'il mourut en 868; qu'il y a par » conséquent un anachronisme d'environ quatre-vingts ans dans les assertions ci-dessus : assertions » dont le résultat serait d'atténuer la précieuse supériorité du manuscrit d'Alchuin envers tous autres » de cette catégorie, *si l'on avait négligé* ce point » de critique, appuyé d'ailleurs des observations que » tout érudit peut faire sur la différence d'écritures » de siècle à siècle, sur l'omission des nombreux caractéristiques des divers temps, et sur la superfétation des ponctuations, qui militent également en » faveur de notre opinion. Paris, le 29 juillet 1829.

» DE SAINT PONS. »

---

25. « Vir honestissimus de Speyr, Basiliensis, IXe » die Kalend. sept. Parisiis mihi, summâ cum humanitate *Biblia Carolina* contemplandi copiam fecit.

» *Notæ, sigilla, cætera que ejusd. generis orna-*
» *menta* HOC ALCHUINO *tribuendum esse monumen-*
» *tum satis demonstraverunt, quod duxi et duco pre-*
» *tiosissimum mediæ ætatis specimen esse.* Utinam
» *aureum* istud opus *Rex* litterarum fautor edaci tem-
» porum seriei detrahat.

» Baron DE REIFFENBERG,
» Unus e Galliæ Bibliophilis, Lovanii in academiâ philosophiæ
» professor p. »

Traduction du certificat de M. le baron
DE REIFFENBERG.

« Je suis redevable à l'extrême obligeance de
» M. de Speyr-Passavant, estimable citoyen de Bâle,
» de la vive satisfaction qu'il m'a fait éprouver à Pa-
» ris le 9 des kalendes de septembre, en me mettant
» à même d'admirer la *Bible Caroline.*

» *Les notes, enseignes, sceaux,* et les *autres or-*
» *nemens de ce genre, m'ont assez démontré qu'il*
» *fallait attribuer à* ALCHUIN *ce précieux monu-*
» *ment; telle est mon opinion. Je le regarde comme*
» *le* SPECIMEN LE PLUS PRÉCIEUX *du moyen âge.*

» *Fasse le Ciel que le Roi, protecteur éclairé des*
» *lettres, mette ce trésor à l'abri de la destruction*
» *des temps!!!*

» Baron DE REIFFENBERG (de Bruxelles),
» De la société des Bibliophiles de France, et professeur de
» philosophie à Louvain. »

---

26. « Je certifie que la Bible appartenant à M. de

» Speyr-Passavant a été déposée à la bibliothèque de » la Chambre des Députés, et qu'elle y a été vue » pendant trois semaines, à la satisfaction de MM. les » Députés, qui l'ont examinée avec le plus grand » soin, et je puis dire avec éloge; et que, lorsque » M. de Speyr a retiré cette Bible, beaucoup de » MM. les Députés lui ont exprimé le même sen- » timent.

» Paris, le 27 août 1829.

» Pour M. DRUON, Bibliothécaire,

C.-R. DE CAUX,

» Sous-Bibliothécaire de la Chambre des Députés. »

---

27. « J'ai vu avec respect et admiration *la Bible* » *copiée par Alchuin pour Charlemagne*, conservée » durant tant de siècles par les Bénédictins; elle est » pour cet ordre illustre un titre de plus à la recon- » naissance de la république des lettres. Le propriétaire actuel, M. de Speyr, qui apprécie le mérite » et l'importance de ce manuscrit, ferait une chose » utile s'il en publiait la description avec une notice » détaillée. L'acquisition de ce manuscrit et son placement dans un dépôt accessible aux savans, seraient » un bienfait. Ce monument est très-précieux sous » le double aspect de la religion et de la diplomatique, deux objets d'études qui, à l'époque actuelle, » sont malheureusement si négligés en France.

» Paris, ce 26 août 1829.

» GRÉGOIRE,

» Ancien évêque de Blois. »

28. « J'ai vu avec le plus vif intérêt le manuscrit » que M. de Speyr m'a fait l'honneur de me com- » muniquer. Après l'avoir examiné et parcouru, je » ne puis que me ranger à l'opinion qu'en a expri- » mée mon savant ami et collègue, Charles Nodier.

» Paris, 20 septembre 1828.

» J. B. Aug. Soulié,
» Conservateur à la Bibliothèque royale de l'Arsenal. »

---

29. « J'avais beaucoup entendu parler de la Bible » de Charlemagne, je l'ai vue, et je l'ai admirée. Je » rentre parfaitement dans les opinions de M. de » Speyr à l'égard de la primauté de cette Bible.

» S. M. le Roi de France et de Navarre devrait » faire l'acquisition, *à tout prix*, de celle du plus » grand conquérant et du plus grand législateur de » l'Europe. Un tel exemplaire entre les mains d'un » souverain de l'époque actuelle, aurait pour lui la » vertu des talismans. Paris, 24 septembre 1829.

» Jules Niel,
» Bibliophile. »

---

30. « J'ai vu et admiré la Bible que possède M. de » Speyr, et je la considère comme un monument » *très-précieux*. Paris, le 28 septembre 1829.

» Daunou,
» Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. »

---

31. « J'ai examiné avec attention la Bible manu-

» scrite qui m'a été communiquée par M. de Speyr-
» Passavant. Il n'y a nulle doute qu'elle ne soit plus
» ancienne que la Bible de Charles le Chauve, con-
» servée à la Bibliothèque du Roi. Non-seulement les
» enseignes royales gauloises, les sceaux, les mono-
» grammes, les notes tironiennes, les frontispices d'ar-
» chitecture byzantine, lui assignent l'*antériorité*,
» *mais ils font reconnaître la Bible offerte par Al-*
» *chuin à Charlemagne; et ils la distinguent, comme*
» *originale*, d'avec la Bible de Valliscellana, dont
» parle Blanchini, et que nous avons vue à Rome :
» celle-ci est offerte par un sous-diacre du nom de *Ju-*
» *venianus*, à l'église de Saint-Laurent(1). Le copiste
» a rapporté une partie des *Epigrammes* de la fin
» de la Bible d'Alchuin, en omettant ce qui concer-
» nait la critique des mœurs du temps de Charlema-
» gne, et ce qui appartenait proprement à l'auteur
» original. L'écriture, d'ailleurs, de la *Valliscellana*
» contient beaucoup plus d'abréviations, notamment
» dans la conjonction *et*, comme dans d'autres parti-
» cules; *ce qui annonce, ainsi que l'omission des fi-*
» *gures caractéristiques mentionnées, une copie faite*
» *au commencement du IXe siècle.*

» En foi de quoi j'ai signé. Paris, ce 28 septem-
» bre 1829.

» J. B. M. GENCE,
» Ancien archiviste au Dépôt des Chartes. »

(1) Voir Blanchini, *Quadruplex Evangeliorum*, tom. IV, tab. VIII, pars II, pag. 599. B; — La description du *Codex de Valliscellana*, offert par Juvenianus.

32. « J'ai vu et examiné avec admiration la Bible » de Charlemagne dont M. de Speyr a bien voulu » me permettre de prendre communication. *Ce pré-* » *cieux manuscrit mérite sous tous les rapports la* » *haute réputation dont il jouit.* Je joins mon vœu à » celui déjà exprimé, *de le voir réuni aux trésors que* » *possède la Bibliothèque du Roi, et dont il serait* » *sans contredit l'un des plus beaux ornemens!*

» Paris, le 9 octobre 1829.

» Merlin,
» Libraire. »

---

33. « Après avoir vu et examiné la Bible apparte- » nant à M. de Speyr-Passavant, *je ne mets aucun* » *doute à ce que ce monument ne présente tous les* » *caractères d'authenticité désirables, et que ce ne* » *soit véritablement la Bible présentée par Alchuin* » *à Charlemagne*; ce qui me fait *désirer* que ce *pré-* » *cieux trésor ne sorte point de France* et soit *réuni* » à ceux qui déjà font partie de la bibliothèque du » Roi.

Paris, 12 octobre 1829.

» DELAPLANE.

---

34. « Je regarde la Bible de Charlemagne, que pos- » sède M. de Speyr, *comme le monument calligra-* » *phique de cette époque* (le VIIIe siècle) *le plus pré-* » *cieux et le mieux conservé que j'aie vu;* et je joins » mes vœux à ceux des honorables personnes qui

» m'ont précédé, pour que *ce livre* EXTRAORDINAIRE
» *soit réuni* aux *curiosités* de la Bibliothèque royale.
» Paris, ce 14 octobre 1829.

» BRUNET,
» Bibliographe. »

---

35. « M. de Speyr-Passavant, de Bâle, a bien
» voulu me montrer dans le plus grand détail la BI-
» BLE D'ALCHUIN. *J'ai admiré avec la vénération*
» *qu'inspire son antiquité, ce précieux monument*
» *du moyen âge.*

» *Je joins mes foibles vœux à ceux de tous les sa-*
» *vans distingués qui précèdent, pour que ce VO-*
» *LUME UNIQUE SOIT ACQUIS PAR LA FRANCE,*
» *ET QU'IL Y SOIT CONSERVÉ au milieu des trés-*
» *sors qui sont rassemblés dans nos dépôts littéraires.*
» Paris, le 16 octobre 1829.

» MONMERQUÉ,
» Conseiller à la Cour royale de Paris. »

---

36. « J'ai examiné avec le plus grand intérêt la belle
» Bible d'Alchuin. Ce précieux monument mériteroit
» d'appartenir à notre Bibliothèque du Roi, où il
» tiendrait une place distinguée auprès des *Heures*
» et de la *Bible de Charles le Chauve*. Depuis long-
» temps initié dans la paléographie, je forme les
» vœux les plus ardens pour que cet admirable ma-
» nuscrit reste en France.

» B. DE ROQUEFORT. »

37. « Il est bien difficile de croire que cet *admirable* » *manuscrit*, une fois *entré* en France, *en sorte jamais*. » Ce serait, pour tous *les amis* des antiquités historiques et chrétiennes de la France, *une véritable douleur*. Ce qui importe par-dessus tout, c'est que l'authenticité du manuscrit soit bien constatée, et mise » en lumière de manière à entraîner toutes les convictions.

» Un rapport de *l'Académie des Inscriptions* paraît » le moyen le plus propre à atteindre ce but ; et on » peut espérer, ce me semble, qu'il déterminerait le » gouvernement *du Roi à faire cette précieuse acquisition*.

» GUIZOT,

» Professeur d'histoire moderne à l'Académie de Paris. »

---

38. » Il serait à souhaiter que l'Académie des Inscriptions fît un rapport sur l'authenticité de ce » manuscrit ; authenticité déjà reconnue par un grand » nombre de savans de tous les pays. *Je ne connais* » *pas de monument plus curieux et plus digne de notre France politique et littéraire*. Quel Français » n'aimerait à voir dans la bibliothèque de l'*auguste* » *Auteur de la Charte*, un livre qui fut touché *par* » *le grand Législateur* du moyen âge, l'*auteur des* » *Capitulaires !* Paris, le 19 octobre 1829.

» L. AIMÉ MARTIN,

» Conservateur à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève. »

(*Voyez à la fin du volume la suite des certificats.*)

SON AUTHENTICITÉ.

L'opinion des savans dont les suffrages précèdent, et qui sont d'un poids à pouvoir faire autorité en pareille matière, est déjà une puissante recommandation pour l'autographe d'Alchuin; mais dans une question de cette nature, la confrontation de la Bible que je possède, avec un monument reconnu pour être identiquement du VIIIe siècle, ajoute une nouvelle force aux preuves irrécusables déjà déduites plus haut. Il existe un manuscrit très-précieux, le *Code des Canons*, écrit par l'ordre de l'évêque Rachion, de Strasbourg, l'an 787, époque précisément celle où Alchuin écrivait sa Bible; et l'on y retrouve tous les caractères du temps. En effet, quoique le *Code des Canons* soit bien plus petit de format, par cela même qu'il n'étoit pas un monument royal, et n'a pas été traité avec le même soin et avec le même luxe, il n'en offre pas moins le type original de l'écriture de la fin du VIIIe siècle; il renferme des traits saillans, identiques, de ressemblance contemporaine et d'originalité irrécusable avec la Bible de Charlemagne. Tous ces traits portent l'empreinte du temps, et sous ce premier rapport la Bible d'Alchuin acquiert une preuve de plus de son authenticité. Le style, l'orthographe, et plus particulièrement encore un genre d'abréviation tout-à-fait à part, font toucher au doigt que mon manuscrit réunit tous les avantages, toutes les conditions indispensables du temps de Charlema-

gne. Le Code de Rachion appartient derechef à la Bibliothèque de Strasbourg, quoique, de l'an 1628 à 1770, il soit demeuré la propriété de la Bibliothèque de Berne, dont il porte encore le timbre. L'extrême obligeance de MM. *les professeurs Herrenschneider*, bibliothécaire en chef, et *Jung*, est allée jusqu'à me permettre la confrontation de ma Bible avec le Code de Rachion.

L'authenticité de la Bible d'Alchuin peut encore être puisée dans le blason du temps. Charlemagne, tant qu'il n'était que Roi, maintenait pour son enseigne un coq (*gallus*) (1). Mais dès qu'il fut couronné Empereur, il prit l'aigle romain. Les fleurons ou *bouts de lance fleurdelisés*, insigne royal dans tous les temps, et aussi chez différens peuples modernes, ainsi que l'attestent les médailles les plus anciennes, et même aussi les Samaritaines, etc., ont été la souche de celles que nous voyons dans l'écu de la maison de *Bourbon*. Mon manuscrit renferme aussi ces témoins héraldiques de son authenticité; on y voit l'emblême ou enseigne *gaulois*, deux coqs dans un grand D initial, entr'eux, un vase garni de fleurons, et au-dessous trois fleurons et deux chiens en or et argent. Les deux coqs démontrent d'une manière évidente que la Bible d'Alchuin n'a pas été écrite à Rome, mais qu'elle est un monument gaulois, écrit et peint

(1) Voir les plus anciens monumens gaulois. Le Mercure gaulois était représenté avec un coq à ses pieds. Il existe aussi dans les chroniques latines des portraits de Charlemagne encore Roi, et en marge desquels on voit un vieux coq dans un écu, surmonté de ces mots : *Carolus rex Galliæ*.

après la conquête de *Didier* (*Desiderius*), roi de Lombardie, et la reddition de Pavie. Le précepteur de Charlemagne semble avoir pris à tâche de faire un document propre à perpétuer la mémoire de ces événemens. Alchuin (à l'imitation des Romains, qui, après la conquête d'une province, réunissaient les aigles de deux provinces ou légions) nous représente un vieux coq ou la vieille Gaule *Transalpine*, et un jeune coq ou la jeune Gaule *Cisalpine* (*Cispadana* et *Transpadana*); il fait allusion à la soumission de *Didier;* et cette allusion, il l'exprime par une allégorie parlante : *Desiderii mei*. A cette époque donc, Alchuin était au service de Charlemagne; à cette époque aussi il commença d'écrire sa précieuse Bible.

Une infinité de *Lettres parlantes* portent des sceaux ou enseignes de différentes espèces, et offrent ainsi les armoiries du temps ou insignes des princes et couvens de cette époque obscure. Chaque initiale présente des emblêmes divers, sans aucune répétition. Tous ces signes, sortes d'hiéroglyphes, sont autant de monumens historiques. Mais les notes de Tiron, qui accompagnent les miniatures, semblent demeurer encore comme un écueil pour la science. Il seroit donc bien à désirer que quelques savans voulussent se donner la peine d'en interpréter la signification exacte; sans doute on y découvrirait des faits importans cachés sous cette forme emblématique.

L'état obscur dans lequel ce monument est demeuré depuis dix siècles ne peut être un argument contre son authenticité. Combien de trésors ignorés jusqu'à nos jours n'avons-nous pas vu prendre enfin le rang qui

devait leur appartenir! La Bible d'Alchuin ne semble-t-elle pas avoir acquis plus de prix, plus de lustre par le silence même des savans bibliographes, qui, bien qu'ignorant qu'elle fût en la possession des Bénédictins de Grandisvallis, mais pénétrés du respect dont elle avait à si juste titre été environnée dès le temps de Charlemagne, se sont plus à reporter cette vénération sur celle qui, en l'absence du manuscrit du célèbre moine, semblait offrir un texte complet des saintes Ecritures? C'est ainsi que la Bible de *Valliscellana* est demeurée jusqu'à présent l'objet de suffrages dont l'œuvre seul d'Alchuin peut revendiquer tous les honneurs. L'authographe du VIIIe siècle, la Bible d'Alchuin, se révèle aujourd'hui au grand étonnement et à l'admiration de la chrétienté; tous les caractères contemporains consacrent son authenticité, tous les savans l'environnent de leurs suffrages, et son avantage incontestable sur la Bible de *Valliscellana*, offerte par un Juvenianus, ne fait plus matière au plus léger doute.

Ainsi s'explique le silence gardé par les bibliographes sur ce monument, lorsque rien n'indique à quelle époque doit être assignée le *Codex valliscellana*. — Baronius, Mabillon et Baluze citent cette Bible; Blanchini seul *avoue* qu'elle a été offerte par un Juvenianus dont il n'est question que dans le *Quadruplex Evangeliorum*, sans qu'on puisse trouver ailleurs même le nom de *Juvenianus*, et bien moins encore le *temps* auquel il vivait. Le *Code de Canons* de l'évêque Rachion, de Strasbourg, n'avait pas non plus été mentionné par les bibliographes, il n'en existait pas

moins pour cela. Un ouvrage scientifique publié par l'Institut national de France, sous le titre de *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, Paris, l'an* XII *de la république*, tom. VII, p. 173, est le premier ouvrage qui ait tiré de l'obscurité ce précieux manuscrit, par l'analyse qu'il en donne.

J'ai dû, pour me rendre aux sollicitations nombreuses et réitérées des savans, fournir cette notice succincte; elle peut suffire, pour *l'instant*, à l'empressement qu'ils m'ont témoigné d'être mis à même de pouvoir se livrer à des recherches, pour apprécier de plus en plus le mérite de mon précieux manuscrit.

J'ai insisté surtout sur la Bible de Valliscellana, écrite par Juvenianus, parce qu'elle a été signalée par quelques bibliographes (1) comme la plus précieuse connue de *leur* temps.

La Bible d'Alchuin, que je possède, est déjà, par mes soins, connue en Europe; j'ai en main une correspondance infiniment précieuse et qui se rattache à l'historique de ce monument d'une conservation si belle, si intacte.

Après avoir fixé l'attention de la France et de l'étranger, le manuscrit le plus précieux du moyen âge semble être devenu digne à tous égards de faire la matière d'un rapport plus détaillé et plus approfondi

(1) *Annales ecclesiastici, auctore Cæsare Baronio*, tom IX, *ad annum* 778, p. 430, § XXIII. *Moguntiæ*, 1601, *et Steph. Baluzius*, tom. II, col. 1161.

de l'Institut et de tout ce que la France possède d'hommes distingués dans la diplomatique et la paléographie.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres se montrerait sans doute jalouse de joindre ses suffrages sur un monument aussi précieux et dont la possession serait pour la France le plus beau fleuron des trésors qu'elle renferme déjà dans ses archives.

MM. les dépositaires et conservateurs des archives du royaume et du dépôt des Chartes pourraient, par l'opinion qu'ils sont à même d'émettre d'après le sérieux examen qu'ils ont fait de l'autographe d'Alchuin, jeter la plus grande lumière dans une question qui intéresse si particulièrement la France.

Elle s'offre à l'appréciation des bibliographes qui pourraient encore ne pas la connaître, cette Bible dont l'authenticité demeure une conviction acquise pour tous les savans qui ont pu l'examiner.

Fassent Leurs Excellences les ministres de Sa Majesté Charles X, que la France n'ait pas la douleur de voir échapper à ses vœux un trésor d'un si grand prix pour elle !

Puissent les lettres, *puisse la France surtout,* être assez heureuse pour compter bientôt au nombre de ses richesses scientifiques un monument dont la possession semble devoir être de préférence son partage!

DE SPEYR-PASSAVANT,
de Bâle en Suisse.

LETTRES DE M. G. PEIGNOT,

INSPECTEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE DIJON,

A M. C.-N. AMANTON,

SUR DEUX MANUSCRITS PRÉCIEUX DU TEMPS DE CHARLEMAGNE.

Dijon, ce 5 février 1829.

MONSIEUR,

Vous avez fait insérer dans le *Journal de Dijon*, du 31 janvier, un article relatif à une Bible manuscrite très-précieuse (1), en ce qu'elle est transcrite

(1) Nous croyons devoir rapporter ici la partie la plus essentielle de cet article, qui avait d'abord paru dans la plupart des journaux de Paris.

« M. de Speyr-Passavant, de Bâle, vient d'apporter à Paris une » Bible manuscrite qui est certainement le monument le plus pré- » cieux de paléographie que l'on ait connu jusqu'à présent. Une des » miniatures dont elle est ornée représente Alchuin offrant ce ma- » nuscrit à Charlemagne encore Roi, et pas encore Empereur, puis- » qu'il ne porte que le bâton royal. Elle est surtout inappréciable » sous le rapport des sceaux et des caractères tironiens, et elle est la » seule qui contienne le texte complet des Epigrammes d'Alchuin. » Les certificats des savans qui ont déjà vu cette Bible sont extrê- » mement honorables et satisfaisans. On peut citer, entre autres, » ceux de MM. Van Praet, de Bure frères, marquis de Fortia, Va- » lery, de la société des Bibliophiles, Dumersan, Guerard, le che- » valier Artaud, Saint-Martin, Ch. Nodier, Flocon, Valckenaer, etc. »

de la main d'Alchuin (1), et qu'elle a été offerte par ce savant lui-même à Charlemagne, avant que ce prince fût Empereur (2). Si Alchuin ne s'est occupé de cette Bible qu'après sa retraite dans son abbaye de Saint-Martin de Tours, qui eut lieu en 801, il est certain, comme vous l'observez fort judicieusement, que Charlemagne était Empereur lorsque Alchuin lui présenta son livre. Mais peu importe que l'offrande ait eu lieu un peu plus tôt, un peu plus tard, cela ne vaut pas la peine d'être discuté, et le livre n'y perd rien de son mérite comme monument d'une vénérable antiquité, puisqu'il est reconnu qu'il date du temps de Charlemagne.

Je dirai plus, Monsieur, il me paraît très-probable que le possesseur de la Bible en question, M. Speyr, a raison quand il dit qu'elle a été présentée à Char-

(1) Alchuin, né en Angleterre vers 734, fut attiré en France par Charlemagne, qui sut apprécier ses vastes connaissances; il seconda parfaitement ce grand monarque dans tout ce qui regarde la trop courte restauration des lettres à cette époque. Comblé des faveurs de ce prince, dont il fut l'aumônier, il mourut le 19 mai 804, à son abbaye de Saint-Martin de Tours, où il était retiré depuis trois ans. La meilleure édition des *OEuvres d'Alchuin* est celle de Froben, prince abbé de Saint-Emmerande, Ratisbonne, 1777, 2 vol. in-fol.

(2) Charlemagne, fils de Pépin, né le 26 février 742, roi de Neustrie, de Bourgogne et de Provence en 768, et de toute la monarchie en 772, fut couronné empereur d'Occident, à Rome, le 25 décembre 800, et mourut à Aix-la-Chapelle le 28 janvier 814. Outre plusieurs concubines, telles que Himiltrude, Regine, Adalinde, Charlemagne eut successivement quatre épouses, savoir: Hermangarde, en 770; Hildegarde, en 772; Fastrade, en 783, et Luitgarde, morte en 800. Il a eu de deux de ses épouses (Hildegarde et Fastrade) onze enfans, quatre princes et sept princesses; et de ses concubines, neuf enfans naturels.

lemagne avant son couronnement; et j'établis ma conjecture d'après un passage des *Notes de Baluze sur les Capitulaires*, lequel passage est relatif à une Bible écrite de la main d'Alchuin, et que je soupçonnerais presque être celle de M. Speyr (1). Voici ce que dit Baluze : *Alchuinus quoque, vir tantus, libros propriâ manu scribebat : testis Codex bibliorum quem in Valliscellanâ bibliothecâ extare Baronius ait ad annum* 778, *ubi inter varia carmina illa leguntur :*

Pro me, quisque legas versus, orare memento,
Alchuin dicor ego.....

Il serait fort important de savoir si ces vers se trouvent dans la Bible de M. Speyr. On doit regretter qu'il ne donne pas une description détaillée de son précieux manuscrit. Revenons à Baluze : pour prouver qu'Alchuin copiait des livres de sa propre main, il ajoute : *Testis etiam auctor annalium anianensium his verbis :* « Dedit idem serenissimus rex Augustus anianensi cœnobio quatuor Evangeliorum librum,

(1) Mon soupçon à cet égard est motivé sur les données suivantes : Le savant Alchuin était excessivement occupé; auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages, copiste de plusieurs livres de piété, chargé de la confiance de Charlemagne pour les établissemens d'instruction publique, et il s'en est occupé avec activité, comment aurait-il eu le temps de copier deux fois, de sa propre main, un livre aussi volumineux que la Bible? Or, si la Bible de Vaucelles (près de Cambrai), dont parle Baronius, est de la main d'Alchuin (et il n'est guère permis d'en douter), il est plus que présumable, ou que la Bible de M. de Speyr est la même, ou qu'elle ne serait pas de la main d'Alchuin.

qui textus dicitur, cujus postes sunt mirabili schemate. Compositi, ut unum electri aureolum conformet peripitasma, alterum verò eburis pulchri cœlatum distinguat iconisma. Quem librum ejusdem regis magister et didascolus propriâ manu descripsit Alcuinus (*sic*), qui et Albinus qui artium liberalium apprimè fuit peritus : cujus libri multi reperiuntur.... Fecit et hunc Evangeliorum librum, non cordis dictante proprio sensu, sed corporis propriâ scribente manu.»(VOYEZ *Capitularia regum Francorum*, etc., édition de de Chiniac; *Parisiis*, 1780, 2 *vol. in-fol.*, tom. II, col. 1161.)

Il est donc démontré qu'Alchuin a copié, de sa propre main, des livres de piété, et je ne fais aucun doute que la Bible de M. Speyr ne soit du nombre; aussi n'est-ce pas sur cela que je contesterai.

Mais ce qui m'a causé quelque surprise dans la rédaction de l'article sur cette Bible qui a été inséré dans plusieurs journaux de Paris, puis dans celui de Dijon, c'est qu'on annonce ce livre comme *étant* CERTAINEMENT *le monument* LE PLUS PRÉCIEUX *de paléographie que l'on ait connu jusqu'à présent.* Si ce manuscrit appartenait à un libraire et devait passer à l'enchère, je concevrais cette phrase et je la regarderais comme une petite ruse bibliopolique pour augmenter la valeur du livre aux yeux des personnes peu instruites dans l'histoire des manuscrits; mais ici je pense qu'il en est autrement : et sans avoir l'honneur de connaître le possesseur actuel de ce trésor, je présume qu'il est un amateur trop éclairé pour avoir la conviction que son manuscrit mérite une prééminence

aussi exclusive. Il n'ignore sans doute pas qu'il doit exister à la Bibliothèque du Roi plusieurs livres qui sont aussi du temps de Charlemagne, et entre autres, un qui a été offert à ce prince quand il n'était véritablement encore que Roi, puisqu'il date de 780 ou 781; et, tant que *je n'aurai pas des preuves* de la supériorité de la Bible en question, je croirai le manuscrit dont je parle, *pour le moins aussi précieux* que cette Bible, en ce qu'il est écrit sur vélin pourpre, en caractères d'or (1), enrichi de miniatures, et qu'il porte une date certaine. Ce livre, conservé, *dit-on*, pendant plus de dix siècles dans la sacristie ou trésor des reliques du chapitre de Saint-Sernin à Toulouse, est connu sous la dénomination d'ÉVANGÉLISTAIRE ou d'HEURES DE CHARLEMAGNE. Il me paraît si curieux que, si vous le permettez, Monsieur, je vous en donnerai la description d'après les différens auteurs qui en ont parlé *de visu*, tels que MM. Catel, Marcassus de Puymaurin (2), Castil-

(1) Les manuscrits en lettres d'or sont plus nombreux qu'on ne le croit peut-être; ils appartiennent surtout aux VIIIe, IXe et Xe siècles, et sont presque tous des livres de piété. J'aurais désiré donner ici la liste de ceux qui sont parvenus à ma connaissance, mais ils sont trop nombreux; je renvoie à mes *Curiosités bibliographiques*; Paris, 1804, in-8°, p. xxxij-xxxviij.

(2) M. de Puymaurin père avait pris des notes sur ce monument, et avait traduit en français les quarante-huit vers latins qui terminent le manuscrit. Ces notes et cette traduction ont été communiquées en 1795, par M. de Puymaurin fils, maintenant directeur de la Monnaie, des médailles, à M. Castilhon, qui en a fait usage dans ce qu'il a publié à ce sujet.

hon (1), Du Mège (2), l'abbé Jamme (3), etc., tous savans toulousains. Après cela, vous jugerez si ce monument ne doit pas au moins le disputer de valeur, sous le rapport paléographique, avec la Bible de M. Speyr, qui cependant, je me plais à le croire, mérite toutes les approbations flatteuses mentionnées dans l'article des journaux.

L'un des premiers qui, dans les temps modernes, ont parlé du manuscrit de Saint-Sernin, me semble être Guillaume Catel, auteur d'une *Histoire des com-*

(1) M. Castillhon a donné, sous le titre de *Description d'un Monument du* VIIIe *siècle*, une notice fort curieuse et très-détaillée du manuscrit en question. Elle se trouve dans la *Décade philosophique*, n° 47, du 20 thermidor an III de la république (7 août 1795), t. VI, p. 274-281. C'est de cette description, très-bien faite, que nous nous servirons. Nous en avions déjà donné un aperçu dans notre *Dictionnaire raisonné de Bibliologie*; Paris, 1802-1804, 3 vol. in-8°. Voyez t. II, p. 393-394.

(2) M. Du Mège a aussi parlé de cet *Evangélistaire* dans ses *Monumens religieux des Volces-Tectosages, des Garumni et des Convenæ*, ou *Fragmens de l'Archæologie pyrénéenne*; Paris, 1814, in-8°, fig. V, p. 376-378. Mais sa notice est peu étendue.

(3) M. l'abbé Jamme a plus approfondi ce sujet dans sa *Dissertation sur le Manuscrit connu à Toulouse sous le titre d'Heures de Charlemagne*. J'ignore si cette dissertation a été imprimée.

J'ai trouvé des renseignemens sur les travaux de MM. Du Mège et Jamme, relatifs à notre manuscrit, dans l'*Histoire et Mémoires de l'Académie royale des Sciences*, etc., *de Toulouse*, tom. I, seconde partie; Toulouse, 1827, in-8°, p. 111-115. Il n'est nullement fait mention, dans ces quatre pages, de la description donnée par M. Castilhon; il me semble cependant qu'elle n'a pas été inconnue à ces deux savans académiciens.

Je ne parle pas de M. Catel dans ces notes, parce que je vais citer un passage de son ouvrage dans le texte de ma lettre.

tes de Tolose, 1623, *in-fol.*; il y dit, p. 169 : « J'ai » veu et leu un ancien et vénérable livre qui est dans le » thrésor de Saint-Sernin de Tolose, escrit du mande- » ment de Charlemaigne et Hildegar sa femme, en » lettres d'or, sur du parchemin teint en pourpre, » tenant les évangiles des principales festes de l'année, » couvert d'un petit coffre d'argent doré, sur le quel » sont relevés les mystères de la Passion de Nostre Sau- » veur. Sur la fin de ce livre sont escrits des vers en » lettres d'or, contenant comme Charlemaigne et sa » femme Hildegar commandèrent d'escrire ce livre, » lorsqu'ils allèrent à Rome. »

Ces vers sont au nombre de quarante-huit; Catel n'en a rapporté que les trente-deux derniers; mais nous les retrouvons tous dans une description du manuscrit très-détaillée que va nous fournir M. Castilhon, qui s'est aidé de quelques notes et de la traduction libre des vers par M. Marcassus de Puymaurin.

M. Castilhon commence par dire que ce monument, qu'on peut regarder comme un des plus précieux de ce genre qui existent en France, a été arraché des mains de nos Omar. Vous remarquez sans doute, monsieur, que dans cette phrase il n'y a rien de tranchant ni d'exclusif sur le mérite de ce livre. M. Castilhon cite ensuite De Vaines, qui, dans son *Dictionnaire raisonné de diplomatique* (Paris, 1774, 2 vol. in-8°), dit, tom. I, p. 446, que l'onciale du temps de Charlemagne et de ses deux successeurs (Louis le Débonnaire et Charles le Chauve) est facile à reconnaître à la beauté et à l'élégance de ses

caractères. « On en peut juger, ajoute De Vaines, par le sixième exemple de la planche X, tiré de la magnifique Bible présentée à Charles le Chauve par l'abbé et les chanoines de Saint-Martin de Tours, et écrite dans le VIIIe ou le IXe siècle. » Les lettres onciales en or du manuscrit de Saint-Sernin, comparées à celles de la planche X de l'ouvrage de De Vaines, ont tout au moins le même degré d'élégance et de beauté.

Il existait encore dans la bibliothèque du monastère de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, un superbe manuscrit en lettres d'or, sur vélin, contenant les Evangiles selon la version de la Vulgate. Nic. Le Prince en fait le plus grand éloge dans son *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi*, Paris, 1780, in-12. M. Castilhon, qui a vu ce beau manuscrit, assure que celui de Saint-Sernin ne lui est inférieur ni pour la beauté des caractères, ni pour la conservation, et il a en outre l'avantage d'une date certaine. Enfin, voici la description détaillée de ce précieux monument conservé si long-temps à Toulouse :

« Le manuscrit, petit in-folio, couvert d'un velours vert, avec quatre plaques en argent aux angles de la couverture et une au milieu, assez bien gravées, contient cent vingt-six feuillets ayant onze pouces six lignes de hauteur, sur six pouces six lignes de largeur, en vélin, fond couleur pourpre, lettres en or.

» Chaque feuillet est divisé en deux colonnes. Les marges sont décorées d'une bordure d'ornemens assez variés et entrelacés de palmes ; ils sont en couleur, re-

haussés d'or ; cette bordure se continue entre les colonnes, et les encadre.

» Les quatre Évangélistes sont peints sur les quatre pages des deux premiers feuillets. Le dessin et le coloris de ces figures se ressentent de la décadence totale des arts au VIIIe siècle. Jésus-Christ est représenté sur le troisième feuillet. Sur le revers, est une espèce d'autel en baldaquin, porté par des colonnes et surmonté d'une croix ; des oiseaux de différentes espèces, deux coqs, deux paons et un cerf sont peints autour de l'autel. On lit ces mots en lettres d'or au-dessus de la page : IN VIGILIA NATALIS DOMINI STATIO AD SANCTAM MARIAM. HORA NONA.

» Les lettres initiales des principales fêtes de l'année sont très-grandes, et quelques-unes se prolongent depuis le haut jusqu'au bas de la page. Elles sont chargées d'ornemens faits avec assez de soin, peints en couleur et rehaussés d'or.

» L'écriture est en lettres onciales, très-bien formées ; elles ont deux lignes de haut (1) ; l'or en est

(1) L'écriture onciale était une espèce d'écriture capitale ; la différence qui existait entre les lettres onciales et les lettres capitales, c'est que celles-ci étaient carrées, au lieu que les autres étaient presque toujours rondes. L'écriture onciale, considérée sous sa forme ancienne, cessa vers le VIIe siècle, mais elle dura jusqu'aux Xe ou XIe, revêtue de traits accidentels qu'elle contracta dans les temps postérieurs. Il y a aussi l'écriture demi-onciale, sorte d'écriture antique, qui descend à peine jusqu'au IXe siècle ; la dénomination d'écriture mixte lui conviendrait mieux, en ce qu'elle réunit toujours des lettres onciales de plus petite dimension à celles qui lui sont propres. Je serais porté à croire que le manuscrit décrit par M. Castilhon serait plutôt en demi-onciale qu'en onciale proprement dite. Il faudrait le voir pour en juger. Les paléographes pensent que dans le temps où

brillant et très-bien conservé. Pour peu qu'on étudie la forme des lettres et les abréviations, on lit couramment ce manuscrit.

» Il contient les Evangiles, disposés pour les différentes fêtes de l'année. Les titres de ces fêtes, ceux du calendrier, des mois et de la table des fêtes mobiles, ayant été écrits en lettres d'argent, ce métal a disparu, ou s'est entièrement noirci, de sorte qu'on n'en voit que la trace et qu'on ne peut lire ces lignes qu'à l'aide d'une loupe et d'un jour très-vif et très-clair. La preuve que ces titres étaient en argent se tire d'un des quarante-huit vers qui sont à la fin du volume :

Argentique figuratur splendore micantis.

» Le calendrier, qui ordinairement est en tête des anciens livres d'heures, commence ici sur le revers du cent dix-neuvième feuillet. Le mois de janvier est le premier ; les noms des mois sont écrits au-dessus de chacun, ainsi que le nombre de jours qu'il contient. Ces titres, écrits en lettres d'argent, n'en offrent que les traces.

» Les jours des mois sont divisés par calendes, no-

le caractère oncial était en usage, les scribes se servaient de la canne pour l'écrire ainsi que les majuscules, et qu'on employait la plume pour les petits caractères. Voyez mon *Histoire du Parchemin et du Vélin ;* Paris, 1812, in-8°, p. 51, à la note.

L'étymologie du mot *onciale* vient du latin *uncia*, la douzième partie d'une livre, et par extension la douzième partie d'un total et la mesure d'un pouce. On a donc désigné par là les lettres dont on se servait en grand pour les inscriptions et les épitaphes, et en petit pour les manuscrits.

nes et ides; des chiffres romains indiquent en marge le nombre de jours de ces divisions. La Circoncision est le 1er janvier, Sainte-Geneviève le 2, etc.

» Dans l'évangile IN NATALE DOMINI, SECUNDUM LUCAM, les mots : *In illo tempore exiit edictum*, et ceux-ci : *Eò quòd esset de domo et familiâ David*, qui terminent le quatrième verset dans la Bible de Sacy, ne se trouvent pas dans le manuscrit.

» Le jour de Saint-Étienne, l'évangile selon saint Matthieu : *Dicebat Jesus turbis Judæorum*, marqué *cap. CCXI*, n'est que le XXIIIe dans la Bible de Sacy; d'où il résulte que l'auteur du manuscrit a suivi une division de chapitres beaucoup plus nombreuse que celle qu'on suit aujourd'hui (1).

(1) Disons ici un mot de la division de la Bible en chapitres et en versets, qui, comme le prouve le manuscrit en question, n'a pas toujours subsisté telle que nous l'avons aujourd'hui.

Cette division pour l'Ancien Testament est due à Étienne Langthon, créé cardinal en 1212 (Voyez, à ce sujet, Georg. Jos. Eggi, liv. I, no 61). Dupin, dans les prolégomènes de sa *Bibliothèque*, p. 948, attribue cette division au cardinal Hugues de Saint-Cher, peut-être parce qu'il est l'auteur de la *Concordance*; au reste, ces deux cardinaux vivaient dans le même siècle.

Quant au Nouveau Testament, on sait qu'au commencement du IVe siècle, les Evangiles et les Epîtres avoient déjà leurs divisions et subdivisions, qu'Eusèbe de Césarée attribue à Origène; mais les chapitres et les versets n'avaient pas partout, à beaucoup près, une forme égale; et rien n'a été fixé à cet égard jusqu'au milieu du XVIe siècle. C'est alors que le célèbre Robert-Étienne s'occupa à distribuer le Nouveau Testament en versets, et donna à ces divisions l'ordre fixe que nous voyons, et qui paraît fixé irrévocablement. Étienne Jordan dit, dans son *Voyage littéraire*, La Haye, 1735, in-12, p. 17 : « ..... J'y trouvai (dans la bibliothèque de M. Boerner, à Leipsick) une édition du Nouveau Testament (*grec*) de Robert-Étienne, de 1551, pet. in-8°, qui est la première où les versets sont distingués. »

» Dans une des tables qui sont à la suite du calendrier, et qui concernent les fêtes mobiles, les épactes, etc.; on trouve cette note, en caractères d'or : XV. DCCLXVI. IN ISTO ANNO FUIT REX DOMINUS CAROLUS AD SANCTUM PETRUM ET BAPTISATUS EST FILIUS EJUS PIPINUS A DOMINO APOSTOLICO. Cette table est la deuxième ; elle est divisée en quatre colonnes. Il y a apparence qu'elle contenait les dates des principales époques du règne de Charlemagne ; mais la première et la troisième, écrites en lettres d'argent, n'en laissent apercevoir que les traces très-difficiles à déchiffrer.

» L'*Explicit* du volume est composé des quarante-huit vers suivans, qui en constatent et la date et l'authenticité :

Aurea purpureis pinguntur grammata schœdis
Regna poli roseo pate sanguine facta tonantis.
Fulgida stelligeri promunt et gaudia cœli
Eloquiumque Dei digno fulgore coruscans,
Splendida perpetuæ promittit præmia vitæ.
En præcepta Dei decorata colore rosarum
Munera martyrii demonstrant esse cupienda.
Candida virginitas cœlorum cura colonis
Auri flaventis specie hortatur habenda.
Argentique figuratur splendore micantis,
Vita maritorum cunctis concessa jugalis.
Sic doctrina Dei pretiosis scripta metallis
Lucida luciflui perducit ad atria regni
Lumen Evangelii sectantes corde benigno,
Scandantesque poli super ardua sidera celsi,
Collocat in thalamo cœlorum regis in ævum.

(Voyez, sur cette édition, LE LONG, *Bibliotheca sacra*, de l'édition de M. Boerner, p. 468, tom. I; et MAITTAIRE, *Histor. Stephanorum*, p. 60-70.)

Orbe bonus toto passim laudabilis heros,
Inclitus in regno, fretus cœlestibus armis,
Laude triumphator dudùm super æthera notus
Jure patrum solio feliciter inditus hæres
Pacificus rector, patiens dominator et æquus
Prælatus multis humili pietate superbus,
Providus ac sapiens, studiosus in arte librorum,
Justitiæ custos rectus, verusque fidelis,
Pauperibus largus, miseris solatia præstans,
Plenus honore Dei et Christi complexus amore
Septenis cum aperit felix bis fascibus annum,
Hoc opus eximium Francorum scribere Carlus
Rex pius, egregiâ Hildegardâ cum conjuge jussit.
Quorum salvifico tueatur omine vitas
Rex regum, Dominus cœlorum gloria Christus.

Ultimus hoc famulus studuit complere Godescal
Tempore vernali transcensis Alpibus ipse,
Urbem romuleam voluit quo visere consul,
Ut Petrum sedemque Petri rex cerneret atque
Plurima celsi throno deferret munera Christo.
Multa peregrinis concessit dona misellis,
Annua tunc ibidem celebrant solemnia paschæ.
Præsulis officia tum Adrianus functus in arvis
Culmen apostolicum romana rexit in urbe.
Principis hic Caroli claris natalibus ortum
Carlmanum sobolem mutato nomine Pippin
Fonte renascentem sacro baptismate totum
Extulit albatum sacratis compater undis.
Septies expletus fuerat centesimus annus
Octies in decimo sol cum concurreret anno
Exquo Christus Jesus sæcla beaverat ortu,
Exuerat totum et terrâ caligne mundum (1).

(1) C'était assez la coutume, dans le siècle de Charlemagne et longtemps après, de mettre des vers soit au commencement, soit à la fin des ouvrages que l'on transcrivait ou que l'on composait. Ces vers sont quelquefois très-curieux et surtout très-intéressans quand ils révèlent le nom des auteurs, des copistes, ou la date de l'exécution des ouvrages. Nous avons déjà vu qu'Alchuin en a mis à une Bible

» TRADUCTION. Des caractères tracés en or sur des feuillets de pourpre sont le symbole des cieux ouverts par le sang précieux que Dieu lui-même a daigné répandre pour nous; ils nous annoncent d'avance la béatitude céleste; et la parole du Tout-Puissant, revêtue d'un éclat digne d'elle, est le garant des récompenses éternelles.

» Les préceptes divins, par ce fond couleur de rose qui les fait briller à nos yeux, doivent exciter notre ardeur pour les palmes du martyre.

» La couleur éclatante de l'or nous rappelle combien il nous importe de conserver notre virginité si estimée des habitans des cieux; et la blancheur éblouissante de l'argent indique le précieux mérite d'une vie conjugale et chrétienne que chacun de nous peut embrasser.

qu'il a transcrite; nous venons de donner ceux qui accompagnent les *Heures de Charlemagne*. On en trouve encore qui sont rapportés dans les *Capitularia regum Francorum*, déjà cités; nous n'indiquerons que ceux qui sont relatifs à des Bibles en lettres d'or, exécutées du temps de Charlemagne; ils sont en deux séries appartenant chacune à une Bible; les premiers, au nombre de plus de cent, ont pour titre : *Versus in fronte Bibliorum positi et aureis litteris exarati in vetustissimo codice* MS. *monasterii S. Dionysii, qui nunc extat in Bibliothecâ regiâ* (V. colonn. 1566-68). Les seconds, qui sont au nombre de plus de deux cents, sont intitulés : *Versus in fronte Bibliorum aureis characteribus exarati in vetustissimo codice* MS. *bibliothecæ Colbertinæ, qui fuit sancti Stephani metensis* (V. colonn. 1568-74).

Nous nous sommes peut-être trop avancé en disant que ces Bibles étaient en lettres d'or; les titres que nous venons de rapporter donneraient à entendre que les vers seuls étaient écrits en or. Voilà le désagrément de n'être pas sur les lieux pour vérifier les objets dont on parle.

» C'est ainsi que la divine doctrine, gravée sur les métaux les plus rares, conduit au vrai bonheur ceux qui pratiquent les préceptes de l'Évangile avec un cœur soumis et pénétré, et que, les élevant au-dessus des autres, elle leur assure pour l'éternité une place distinguée dans le palais du Père céleste.

» Un héros, l'honneur et la gloire de l'univers, chéri de ses peuples, que Dieu lui-même a armé, dont la renommée s'est étendue jusqu'aux sphères célestes, que les droits sacrés du sang ont placé pour notre bonheur sur le trône de ses pères; dont l'amour de la justice, de la paix et de l'humanité, règle le pouvoir; qui ne se distingue et ne s'élève au-dessus de ses sujets que par l'exemple d'une piété plus vive et plus humble; sage, prévoyant, amateur éclairé des livres, digne dépositaire des oracles de la justice, ami de la vérité et de la bonne foi, libéral envers les pauvres, et toujours prompt à soulager les malheureux, ne respirant que l'honneur, l'amour et la gloire de Dieu et de Jésus-Christ, Charles, ce pieux monarque, ordonna, de concert avec la belle Hildegarde (1), son

(1) Hildegarde, fille du duc de Souabe, née en 756, fut mariée à Charlemagne en 772; elle mourut le 30 avril 782, après avoir donné neuf enfans à son royal époux en dix ans; ces enfans sont :

1° Charlès, né en 772, roi de la France orientale, mort sans postérité le 4 décembre 811;

2° Pepin, né en 776, roi d'Italie, mort le 8 juillet 810. Bernard, son fils naturel, lui succède au trône d'Italie, et meurt en 818.

3° Louis, dit le Débonnaire, né en 778, associé à l'empire en août 813, succède à son père en 814, est déposé et enfermé dans un couvent à Soissons en 833, remis en liberté en 834, et meurt le 20 juin 840.

4° Lothaire, jumeau du précédent, meurt au berceau.

épouse, ce précieux manuscrit, au commencement de l'année où quatorze faisceaux précèdèrent son auguste personne (1).

» Daigne le Roi des rois, le souverain des cieux prolonger leurs jours sous les plus heureux auspices !

» Godescal, le plus soumis et le dernier de leurs serviteurs, a accompli leurs ordres et terminé cet ouvrage au commencement de l'année où, après avoir passé les Alpes, ce grand roi s'est rendu à Rome, dont il était le premier magistrat, pour y vénérer Pierre et son siége, et déposer les dons les plus riches aux pieds de Jésus-Christ. Il fit distribuer aux pauvres pélerins, qui s'y étaient rendus en foule de toutes les parties du monde chrétien (2), des aumônes abon-

5° Adélaïde, née en 774, morte en bas âge.

6° Rotrude, née en 775, fiancée en 787 à l'empereur Constantin Porphyrogénète, fils d'Irène; mariée ensuite à Roricon, comte du Maine, dont elle eut un fils, Louis, qui fut abbé de Saint-Denis et chancelier de France, mort en 867. Rotrude mourut le 10 juin 810.

7° Berthe, née en 779, femme de saint Angilbert, mère de Nithard l'Historien et de Harnid.

8° Giselle, née en 781, religieuse.

9° Hildegarde, née en 782, morte au berceau.

(1) Chez les Romains, les licteurs portaient toujours une hache dont le manche était enveloppé de verges ou baguettes, retenues par des bandelettes; c'est ce que l'on appelle les faisceaux, terme ennobli, parce que les licteurs accompagnant toujours les chefs de l'État, les faisceaux devinrent le symbole de la puissance souveraine. Les consuls étaient précédés de douze licteurs; le préteur, à Rome, n'en avait que deux; mais en province, les préteurs et les proconsuls en avaient six. Ces licteurs marchaient un à un devant le magistrat; le chef, que l'on appelait *proximus lictor*, précédait immédiatement le dignitaire, afin d'être plus à portée de recevoir ses ordres.

(2) De tout temps les pélerins se sont rendus à Rome en grand

dantes, et il y célébra la pâque. Adrien était alors sur le trône pontifical (1). Ce digne successeur du

nombre, surtout à l'époque des jubilés. Il serait curieux d'avoir l'état numérique de ceux qui s'y rendaient dans le siècle de Charlemagne et dans les suivans, pour le comparer avec la liste de ceux qui y sont allés dernièrement pour le jubilé de 1825. Cette liste, classée par nations et par nombre de pélerins pour chaque nation, a été publiée dans la *Revue britannique*, juin 1826 (je suis bien aise de nommer ma source); elle est ainsi conçue :

États de l'Église, 19,857; — royaume de Naples, 44,973; — la Toscane, 9,474; — le Piémont, 6,782; — le duché de Lucques, 4,157; — le duché de Modène, 3,109; le duché de Parme, 2,401; — la Suisse, 1,135; — la Bavière, 1,025; — la Hollande, 196; — la Westphalie, 155; — la Flandre, 149; — la Prusse, 130; — la France, 122; la Saxe, 104; — le Brandebourg, 96; — la Styrie, 95; — la Suède, 30; — la Pologne, 25; — la Lombardie (autrichienne), 27; — l'Autriche, 20; — le Hanovre, 12; — la Moravie, 12; — la Sardaigne, 12; — l'Espagne, 15; — la Corse, 9; — la Russie, 8; — le Danemark, 8; — la Bohême, 6; — la Grèce, 3; Malte, 3; — la Chaldée, 3; — la Turquie, 2; — l'Irlande, 2; — le Portugal, 1; — l'Angleterre, 0. — Total, 94,158. Parmi ces pélerins, ceux qui ont quitté l'hérésie pour embrasser la foi catholique sont au nombre de 62.

(1) Adrien Ier fut élu pape, après la mort d'Etienne III, en 772. Il rendit des honneurs extraordinaires à Charlemagne, lorsque ce prince, occupé du siége de Pavie, alla le visiter à Rome. Ce fut là que Charlemagne confirma et augmenta la donation de Pepin. Mais Adrien ne vit pas le rétablissement de l'empire d'Occident, car il mourut le 26 décembre 795. Charlemagne, son ami, lui fit l'épitaphe suivante :

Nomina jungo simul titulis, clarissime, nostra :
Hadrianus, Carolus, rex ego, tuque pater.
Quisque legas versus, devoto pectore supplex,
Amborum mitis, dic, miserere Deus.

Adrien avait fait présent à Charlemagne d'un recueil des canons, des épîtres des papes et des décrétales, qu'il avait accompagné d'une épître dont chaque vers commençait par une lettre du nom du mo-

prince des apôtres purifia dans les saintes eaux du baptême le jeune Carloman leur fils, et le nomma sur les fonts du nom de Pepin.

L'année 780, à compter du moment où la naissance du Seigneur a commencé une nouvelle suite de siècles heureux, et dissipé les ténèbres de l'univers, était terminée. »

Ici finit la description de M. Castilhon, et il aborde la question assez obscure de savoir « comment et par » qui ce manuscrit, fait avec tant de soins, a été » donné au chapitre de Saint-Sernin qui, dans le » VIIIe siècle, était un couvent de moines. »

M. Castilhon balance entre Charlemagne et Louis le Débonnaire; mais il y aurait beaucoup plus de présomption en faveur de Louis, qui a résidé à Toulouse, qu'en faveur de Charlemagne, qui peut-être n'y est jamais allé, quoiqu'il eût toujours pris intérêt à cette ville; du moins c'est l'avis de M. l'abbé Jamme. Au reste, écoutons ces deux savans, et nous verrons qu'ils ne diffèrent pas beaucoup l'un de l'autre dans leurs conclusions.

« Charlemagne affectionnait singulièrement la ville de Toulouse, dit M. Castilhon; des savans ont prétendu que cet empereur avait bâti l'église ou basilique de Saint-Sernin. Ils se fondent sur une charte de donation de Louis XI en faveur de cette abbaye, en 1463, dans laquelle, en parlant du beau monastère de Saint-Sernin de Toulouse, ordre de Saint-Augustin, il ajoute : *Quod gloriosæ recordationis*

narque. Ces petits poèmes, vraies *nugæ difficiles*, passaient pour des chefs-d'œuvre dans ce temps.

Carolus Magnus, prædecessor noster, fundavit, et in quo pretiosa corpora sex apostolorum et plurium sanctorum collocavit. Cette fondation est contredite par Grégoire de Tours, qui fait mention de cette église, dans laquelle se réfugia la femme de Regnoald, deux cents ans avant Charlemagne. Il y a apparence que cet Empereur dota ce monastère, et que Louis XI exprime cette donation par le mot *fundavit*, donna des fonds. Les moines disaient encore de nos jours : Cette maison est bien fondée, pour exprimer qu'elle était riche. S'il eût cru qu'il eût bâti l'église, il se serait servi du mot *ædificavit*.

» Quoi qu'il en soit, il est certain que Charlemagne envoya Louis, son fils, à Toulouse ; que celui-ci y passa les premières années de son enfance, et qu'il y fut élevé par Arnould, son gouverneur. Louis fut appelé à la cour de l'Empereur, et après y avoir demeuré quelque temps, il revint à Toulouse, en 786 (je ferai observer à M. Castilhon que Louis n'avait alors que huit ans); il y assembla ses États en différentes occasions. On peut dire qu'il y résida jusqu'à la mort de Charlemagne, en 814, et qu'il ne s'en absentait que pour faire des incursions en Espagne contre les Sarrazins. Ce prince réforma et rétablit beaucoup de monastères; et il est à présumer que celui des Augustins de Saint-Sernin fut du nombre.

» Il n'y a donc d'autre doute à former sur le prince qui donna ce monument au chapitre, qu'entre Charlemagne et Louis le Débonnaire. »

Voyons maintenant l'opinion de M. l'abbé Jamme, quoiqu'elle ne soit pas détaillée dans l'*Histoire et*

Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse, publiés en 1827, ce qu'en dit le rédacteur, p. 114, suffira pour nous la faire connaître; il s'exprime ainsi : « Quelques journalistes avaient avancé que » Charlemagne étant venu à Toulouse, donna lui-» même à l'abbaye de Saint-Sernin cet *Évangélis-» taire*, qu'ils désignaient par le nom d'*Heures de » Charlemagne* (1). M. l'abbé Jamme réfute cette » opinion, et prouve que ce monarque n'est jamais » venu dans cette ville. Mais comme Louis le Dé-» bonnaire, son fils, tint sa cour à Toulouse pendant » son règne sur l'Aquitaine, M. l'abbé Jamme est » porté à croire que celui-ci fit présent à l'abbaye de » Saint-Sernin de ce monument précieux. »

Cela est présumable, et, comme nous l'avons dit précédemment, les deux opinions de MM. Castilhon et Jamme ne diffèrent pas beaucoup entre elles. Tout porte à croire que le don provient de Louis le Débonnaire.

Disons maintenant un mot sur le sort des *Heures de Charlemagne*, depuis qu'elles ont quitté leur antique manoir de Saint-Sernin, c'est-à-dire depuis la révolution. On sait que tous les trésors littéraires qui existaient dans les maisons religieuses, chapitres, etc., ont été, lors de la suppression de ces maisons, dépla-

(1) J'ai cherché à savoir qui étaient ces journalistes; je n'en ai découvert aucun; si, sous cette dénomination, on a entendu M. Castilhon (que l'on ne nomme point, quoique sa description dût être bien connue à Toulouse), il me semble que l'assertion n'est pas exacte, car il n'a pas dit positivement que Charlemagne fût le donateur du livre, ni qu'il fût allé à Toulouse; il exprime seulement un doute entre le père et le fils.

cés, dispersés, transportés au chef-lieu, et réunis pêle-mêle dans un local, pour en former des bibliothèques départementales. Les *Heures* en question couraient de grands risques dans ce bouleversement général, où le gaspillage et l'ignorance ont occasioné tant de pertes irréparables ! Par bonheur, ce livre a été conservé avec soin dans l'une des bibliothèques publiques de Toulouse. La seule chose qui a disparu est la capsule en argent doré, ornée de bas-reliefs, qui servait d'enveloppe au volume, et dont Catel nous a parlé ci-dessus, p. 84. A part cette perte, dont j'ignore la date, le manuscrit est resté à Toulouse jusqu'en 1811, époque où Napoléon passant par cette ville, le conseil municipal crut devoir lui faire hommage de cette relique précieuse. Napoléon l'accepta, et le volume, placé pendant quelque temps dans la bibliothèque de Fontainebleau, est sans doute passé de là à la Bibliothèque du Roi.

Je termine ici ma trop longue lettre, Monsieur ; mais tous ces détails descriptifs minutieux, que j'ai recueillis par-ci par-là, m'ont paru nécessaires pour vous prouver qu'il existe en France un livre infiniment précieux, un monument qui CERTAINEMENT peut au moins rivaliser d'antiquité, de richesse et d'exécution, avec celui de M. Speyr ; et je reviens à mon premier propos : c'est à tort que l'on a dit que sa Bible était CERTAINEMENT *le monument de paléographie* LE PLUS PRÉCIEUX *que l'on ait connu jusqu'à présent.*

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

GABRIEL PEIGNOT.

SECONDE LETTRE.

Dijon, ce 12 février 1829.

MONSIEUR,

A l'instant où l'on met sous presse ma lettre précédente, je reçois le n° 8 de l'intéressant *Journal des Dames* (10 février), que vous voulez bien me communiquer, et j'y trouve un article curieux, que j'aurais désiré connaître plus tôt; mais cela était impossible, puisqu'il se rédigeait à Paris en même temps que je vous écrivais à Dijon. Cet article renfermant la description et l'histoire de la Bible de M. Speyr, et détruisant les conjectures que j'avais formées sur son origine (*voyez* ci-devant, p. 81), je crois devoir en faire l'objet d'une seconde lettre que j'accompagnerai de quelques observations. Commençons par la description du manuscrit, ensuite nous passerons à son histoire.

La Bible de M. Speyr est un très-grand *in-folio*, dont la couverture, en velours noir, est très-moderne; mais sur chaque plat, deux des six bossettes en argent doré pourraient bien être de la date du manuscrit; les quatre autres ont deux ou trois siècles.

Le volume est en parchemin épais, d'une écriture fort lisible, renfermant quatre miniatures de toute la grandeur du format, plus trente-quatre grandes lettres initiales, un grand nombre de petites, et en

outre beaucoup de sceaux, d'enseignes et de monogrammes.

La première des grandes miniatures est un tableau de la création; dans la seconde, on voit Alchuin présentant son livre à Charlemagne; la troisième offre le Sauveur, les quatre Évangélistes et les quatre grands Prophètes; la quatrième accompagne les Épigrammes d'Alchuin, c'est-à-dire la critique des mœurs du temps par ce pieux écrivain. Les têtes, comme cela devait être à la fin du VIIIe siècle, sont d'un mauvais goût de dessin; il y a moins d'incorrections, on trouve même quelquefois de la grâce dans les enroulemens, les postes et les palmettes qui accompagnent la lettre initiale de chaque livre. Des passages tirés des Evangiles, et destinés à les mettre en harmonie, sont écrits entre des colonnes; ceci remplit quatre pages : sur la première, quatre colonnes forment trois divisions; sur la seconde, cinq colonnes en forment quatre; sur la troisième, six en forment cinq; et enfin la quatrième page a sept colonnes et six divisions. Les chapiteaux de ces colonnes et les arcs à plein cintre qui les surmontent, sont autant d'objets de curiosité, en ce que rien de ce qu'ils représentent à cette époque n'a été bien conservé.

Telle est la description sommaire du manuscrit; passons à son historique; c'est ici que j'aurai quelques observations à vous soumettre.

L'auteur dit d'abord : « On savait qu'Alchuin, retiré » dans l'abbaye de Saint-Martin-de-Tours, avait fait » de sa main une copie de l'Ancien et du Nouveau » Testament. Il est vraisemblable que cette copie est

» le volume même que M. de Speyr-Passavant a ap-
» porté à Paris. » Ne vous semblera-t-il pas, Monsieur, que cette Bible ne doit ni ne peut être celle qu'Alchuin a présentée à Charlemagne avant que ce prince fût Empereur, car le couronnement impérial a eu lieu en 800, et Alchuin ne s'est retiré dans son abbaye de Saint-Martin-de-Tours qu'en 801. Donc ce manuscrit n'existait pas quand Charlemagne n'était encore que Roi. J'observerai de plus qu'il serait difficile qu'Alchuin eût pu copier une Bible complète dans un si court espace de temps; car de 801 ans, époque de sa retraite, à 804, époque de sa mort, il faut compter tout au plus 3 ans: et en 801, il avait soixante-sept ans (étant né en 734). Est-il présumable qu'un vieillard de soixante-sept ans aura copié dans l'espace de moins de trois ans, un ouvrage aussi considérable que la Bible? Mais, pourra-t-on objecter, Alchuin a été nommé abbé de Saint-Martin après son retour d'Angleterre à Paris, en 792, et il a pu travailler dans cette abbaye avant 801. Cela n'est nullement vraisemblable. Ses occupations sans nombre, telles que des fondations d'écoles à Aix-la-Chapelle, à Paris, etc.; des négociations continuelles, une assiduité constante auprès de Charlemagne, qui lui refusa plusieurs fois la retraite qu'il désirait, et qui ne l'accorda qu'en 801; la composition de beaucoup d'ouvrages; tout cela ne permettait guère à Alchuin de copier de sa propre main une Bible entière à l'époque et dans le lieu que désigne M. Speyr.

J'avais, en commençant ma première lettre, conjecturé, d'après un passage de Baluze (*voyez* ci-dessus p. 8), que la Bible de M. Speyr pourrait bien

être celle dont parle Baronius dans ses *Annales*, et qui avait été conservée à Vaucelles, près de Cambrai. Il paraît que mes conjectures ne seraient point fondées, puisque la relation du sort de cette Bible, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, est ainsi conçue dans l'article du *Journal des Dames*, p. 59 :

« Le dernier descendant de Charlemagne mourut » dans le couvent de Prum, en Lorraine, et y laissa la » Bible dont nous venons de parler. Ce couvent ayant » été dissous à la fin du XVIe siècle, la Bible de Char- » lemagne devint la propriété des chanoines de Moû- » tier-Grandval, à Delémont, près de Bâle ; ils la » conservèrent jusqu'en 1793, époque où tous leurs » biens furent vendus.

» En 1822, cette Bible était dans les mains de » M. Bennot, vice-président du tribunal de Delé- » mont. M. de Speyr-Passavant l'a acquise, le 19 » mars de cette même année. »

Qui était ce dernier descendant de Charlemagne ? Je présume que c'est Otton, fils de ce Charles, duc de Lothier ou Basse-Lorraine, qui devait succéder à Louis V, dernier roi de la seconde race, et qui a été exclu du trône de France et remplacé par Hugues Capet. Cet Otton est mort en 1007, selon Sigebert ; il n'a point laissé de postérité, et ce fut, à ce que prétendent quelques écrivains, le dernier mâle de la race de Charlemagne. Charles, son père, avait fini ses jours dans la prison de la tour d'Orléans, en 992.

Que la Bible en question ait été conservée dans cette branche de la descendance de Charlemagne jusqu'à Otton, cela se peut ; que dès lors elle ait eu le

sort mentionné ci-dessus, cela est présumable. Mais, remontant à l'origine de cette Bible et de celle dont parle Baronius, dont l'exécution, sous le rapport calligraphique, est attribuée à Alchuin, il me semble qu'il sera toujours difficile de prouver que ce docte philologue, diplomate, courtisan, etc., aura pu trouver le temps de copier au moins deux fois, de sa propre main, un livre aussi considérable que la Bible, sans compter plusieurs autres ouvrages de piété. Je serais plus porté à croire qu'il faisait faire ses copies par les moines de ses abbayes (car c'était, dans ce temps-là, la grande occupation des religieux); qu'il dirigeait et surveillait leurs travaux, et qu'ensuite il le présentait à Charlemagne comme son propre ouvrage. Mais dans quel temps a-t-il fait hommage à ce prince de la Bible que possède M. Speyr? Je penche toujours vers l'opinion que c'est avant le couronnement impérial, malgré le petit anachronisme de la relation ci-dessus.

Au reste, tout cela est étranger au but de ma première lettre, qui était de vous démontrer que la Bible en question n'est pas exclusivement le monument le plus précieux de la paléographie qui existe; et malgré son grand format, ses grandes miniatures, ses grandes initiales, et sa belle écriture, je persiste dans mon opinion, parce que je crois qu'il y a plusieurs antiques manuscrits plus ou moins recommandables par ces différens genres de mérite.

Agréez, je vous prie, etc.

GABRIEL PEIGNOT.

SUITE DES CERTIFICATS.

39. « J'ai vu avec admiration la belle Bible ma-
» nuscriste offerte à Charlemagne par Alchuin.

» FLOCON,

» Administrateur de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève. »

40. « Je désire bien vivement que ce beau monu-
» ment ne sorte pas de France.

» DREVET,

» Second Conservateur de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève,
» et Censeur du Collége de Henri IV. »

On remarquera sans doute qu'un plus grand nombre de savans auraient pu attester le mérite reconnu par eux de la Bible d'Alchuin. Mais la plupart pouvant être requis par le gouvernement de faire un examen étudié et approfondi de ce beau monument, n'ont pas jugé convenable d'émettre par anticipation l'avis qu'ils considèrent ne devoir être que le résultat d'une commission, qu'ils appellent de tous leurs vœux sur l'appréciation de ce trésor de l'ancienne monarchie de France.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE MAR - 7 '49

AUG 19 '57 H

DEC 1978

BOOK DUE-WID

6288667

JAN 4 1979

C 603.87
Description de la Bible ecrite par
Widener Library 003710361
3 2044 081 729 378